629

Victor PITIOT
Docteur-Vétérinaire
Ex-Directeur des Services Vétérinaires du Puy-de-Dôme
Expert près les Tribunaux

ÉTUDE

SUR LA

Race Bovine Ferrandaise

GASTON DELAUNAY
LIBRAIRE-ÉDITEUR
40, AVENUE DES ETATS-UNIS, 40
CLERMONT-FERRAND

1928

ÉTUDE

SUR LA

Race Bovine Ferrandaise

A L'UNION
DES VRAIS SERVITEURS DE L'AGRICULTURE.

A ses Représentants les plus qualifiés
dans le Puy-de-Dôme :

M. CLEMENTEL,
ancien ministre de l'Agriculture et président
du Conseil général,

M. VIGIER,
président de l'Office départemental agricole
et de l'Office régional agricole du Massif Central.

PRÉFACE

Le règlement du Concours général agricole de Paris, en vigueur depuis quelques années, porte cette mention, digne d'être méditée :

« En ce qui concerne les catégories réservées aux races *Tachetées de l'Est, Montbéliarde, Gessienne, d'Abondance* ou Chablaisienne, FERRANDAISE, un exposant ne peut présenter d'animaux que dans l'une d'elles. »

C'est indiquer implicitement que les animaux de ces diverses races sont, en quelque sorte, *interchangeables ;* et susceptibles, dans certains cas, de figurer indifféremment dans l'une ou l'autre de ces catégories.

Ainsi se pose, en vérité, la question *fort importante, on le conçoit,* de la réalité ethnique de ces divers groupements, de la validité de chacun d'eux comme entité zootechnique.

S'il n'est pas opportun d'aborder ici une discussion particulièrement délicate, il nous semble cependant possible d'affirmer que, dans la liste des races ci-dessus énumérées, la ferrandaise occupe une place bien à elle.

Mais, cette place, il n'était pas inutile, soyons-en tous persuadés, de la définir, de la préciser, de la situer.

M. le Docteur-Vétérinaire Pitiot, qui, pendant de longues années, a observé et même guidé les efforts des éleveurs du ferrandais, était qualifié, mieux que quiconque, pour chercher, dans l'histoire de la race ferrandaise, la *preuve de son indigénat ;*

Pour démontrer, grâce à une étude détaillée de ses caractères ethniques, *la réalité de son originalité ;*

Pour affirmer *sa personnalité*, si l'on peut dire, sa singularité, par cette adaptation magnifique *qui lui donne une haute valeur*, car une race ne peut être comparée à d'autres, qu'en fonction du milieu où elle est exploitée ;

Pour indiquer les moyens de conserver à la race ferrandaise son cachet indispensable, tout en s'affranchissant d'un formalisme excessif et stérilisant ;

Pour découvrir enfin les voies qui s'ouvrent à elle, et tracer le programme d'amélioration possible.

Aussi le lecteur aura-t-il maint enseignement à glaner, en accomplissant *dans le passé, dans le présent*, et jusque *dans l'avenir* du FERRANDAIS, l'utile voyage auquel l'auteur nous convie.

Professeur ETIENNE LETARD,
Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon.

AVANT-PROPOS

Atteint par les prescriptions du décret du 29 octobre 1926, portant suppression de 37 emplois de vétérinaires départementaux, j'ai tenu à occuper mes premiers loisirs en mettant au point ce travail sur la race bovine ferrandaise : travail que j'ai pu mener à bien, grâce aux renseignements qui m'ont été fournis et aux conseils qui m'ont été donnés.

Aussi est-ce un devoir agréable pour moi d'adresser tout d'abord, du fond du cœur, mes remerciements bien sincères :

A mon ami MESTAS, vétérinaire à Rochefort-Montagne ;

A mon ami VEYRET, directeur des Services agricoles du Puy-de-Dôme ;

A mon ami BONNIAUD, vétérinaire à Montbrison ;

A M. le Docteur ROY, conseiller général ;

A M. le Professeur MATHIAS, directeur des Services météorologiques ;

Aux divers éleveurs cités dans ce travail ;

A mes juges, MM. les Professeurs LESBRE et LETARD, dont les judicieux conseils m'ont été si précieux ;

A mon Président de thèse, M. le Professeur GUIART, mon prédécesseur à la présidence de la Société des Sciences Vétérinaires de Lyon.

D'autre part, je tiens à rendre hommage à la mémoire de MES PARENTS, dont le robuste bon sens m'a toujours servi de guide. Ce sont eux qui m'ont confié en quelque sorte à mon premier père spirituel, le Vétérinaire FLEURAND, sorti de l'Ecole de Lyon en 1834, dont les qualités morales et le savoir professionnel étaient fort appréciés dans mon pays natal.

Je veux aussi rendre hommage à la mémoire d'un autre vétérinaire, dont la carrière toute de droiture m'a souvent servi d'exemple et de réconfort : M. RENARD, vétérinaire à Issoire, où il était venu se fixer en 1852, à sa sortie de l'Ecole Vétérinaire de Lyon.

J'adresse également un souvenir reconnaissant à la mémoire de tous mes professeurs disparus, notamment à celle du Directeur ARLOING, qui se faisait toujours un plaisir de seconder ma tâche de Secrétaire général de la Société Vétérinaire, en venant dans le Puy-de-Dôme entretenir ses confrères des nouvelles découvertes de la Science.

Je ne saurais manquer à un autre devoir : celui d'assurer M. le Professeur LESBRE, le seul survivant de ceux qui ont contribué à ma formation vétérinaire, de toute mon admiration pour sa haute conscience et son sentiment de l'honneur.

Je tiens enfin à remercier l'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU PUY-DE-DOME, de la confiance permanente qu'elle a bien voulu me témoigner, au cours des 35 années pendant lesquelles j'ai assuré le fonctionnement des Services Vétérinaires de ce département.

INTRODUCTION

Sachez dire à l'éleveur ce qu'il doit produire et il le produira.

C'est par cette parole, que prononçait volontiers, dans son cours de zootechnie, le regretté Professeur CORNEVIN, mon ancien maître, que je veux commencer ce travail sur la *race bovine ferrandaise.*

Ce n'est pas sans quelque hésitation que je me suis décidé à publier cette étude, qui eût gagné à être présentée par celui, qu'en Auvergne, on appelle couramment le « père du ferrandais » : j'ai nommé mon confrère et ami MESTAS, vétérinaire à Rochefort-Montagne depuis 1881. C'est lui qui a guidé les premières opérations de la Commission du Herd-Book officiel de la race, Commission dont il fait partie depuis sa constitution. C'est lui qui nous a conduits, les Professeurs d'Agriculture départementaux ou spéciaux et moi-même, chez les éleveurs qui avaient su garder la race primitive pure de tout croisement.

C'est lui enfin qui a défini le plus exactement, au fameux Congrès tenu à Clermont-Ferrand, en 1899, sous les auspices de la Société Centrale d'Agriculture du Puy-de-Dôme, les caractères que la race ferrandaise doit présenter.

Mon hésitation a redoublé encore lorsque jai lu et relu, dans le savant traité de zootechnie (tome III, page 362) de M. le Professeur DECHAMBRE, de l'Ecole

Nationale Vétérinaire d'Alfort, le chapitre consacré à cette race, qui résume excellement ce que j'ai à en dire.

Si je l'ai choisie néanmoins comme sujet de thèse, c'est pour répondre une fois de plus à ses détracteurs; car, je le proclame hautement, elle a mes préférences depuis que j'ai été intimement mêlé à tout ce qui a été fait pour son amélioration et pour son expansion.

A mon tour, je tiens donc à dire pourquoi le Puy-de-Dôme doit, non seulement lui continuer les encouragements donnés jusqu'à ce jour, mais les multiplier encore, si possible, afin de lui permettre, selon l'expression même de M. Dechambre, de *déborder*, de *s'infiltrer de plus en plus*, dans les départements voisins.

Les justifications que l'on pourrait donner de cette préférence se résument toutes dans ce fait que la race ferrandaise a résisté aux fâcheuses conditions dans lesquelles elle a évolué : ce qui est la meilleure preuve que l'on puisse donner de sa parfaite adaptation, au milieu où elle s'est formée. Et j'adopterai volontiers la conclusion du magistral exposé de M. Dechambre :

« La race ferrandaise mérite d'être conservée et améliorée. Par sa rusticité, son adaptation au sol et au climat, *elle peut s'opposer* à la compression exercée sur elle par le charollais, le limousin et le salers ; et se maintenir dans les pays à climat rude où d'autres races ne peuvent subsister. »

CHAPITRE I

ÉTUDE DU MILIEU

A. — AIRE GEOGRAPHIQUE

Dans son rapport au Comité supérieur des Livres généalogiques, M. le Vétérinaire BEAUMONT, sénateur de l'Allier, écrivait le 25 novembre 1924, au sujet de la race ferrandaise :

« L'aire géographique de cette race s'étend sur la plus grande partie du Puy-de-Dôme et sur une partie de la Loire, des Monts Dores aux Monts du Forez. »

La carte ci-après reproduite donne une idée approximative de son habitat. On voit qu'elle déborde sur la Haute-Loire, notamment dans l'arrondissement de Brioude ; et dans la région de Montbrison, du département de la Loire. Elle déborde également vers les Monts du Lyonnais, ainsi que du côté du Mont Pilat, dont le pourtour est visité régulièrement chaque année par la Commission interdépartementale du Herd-Book.

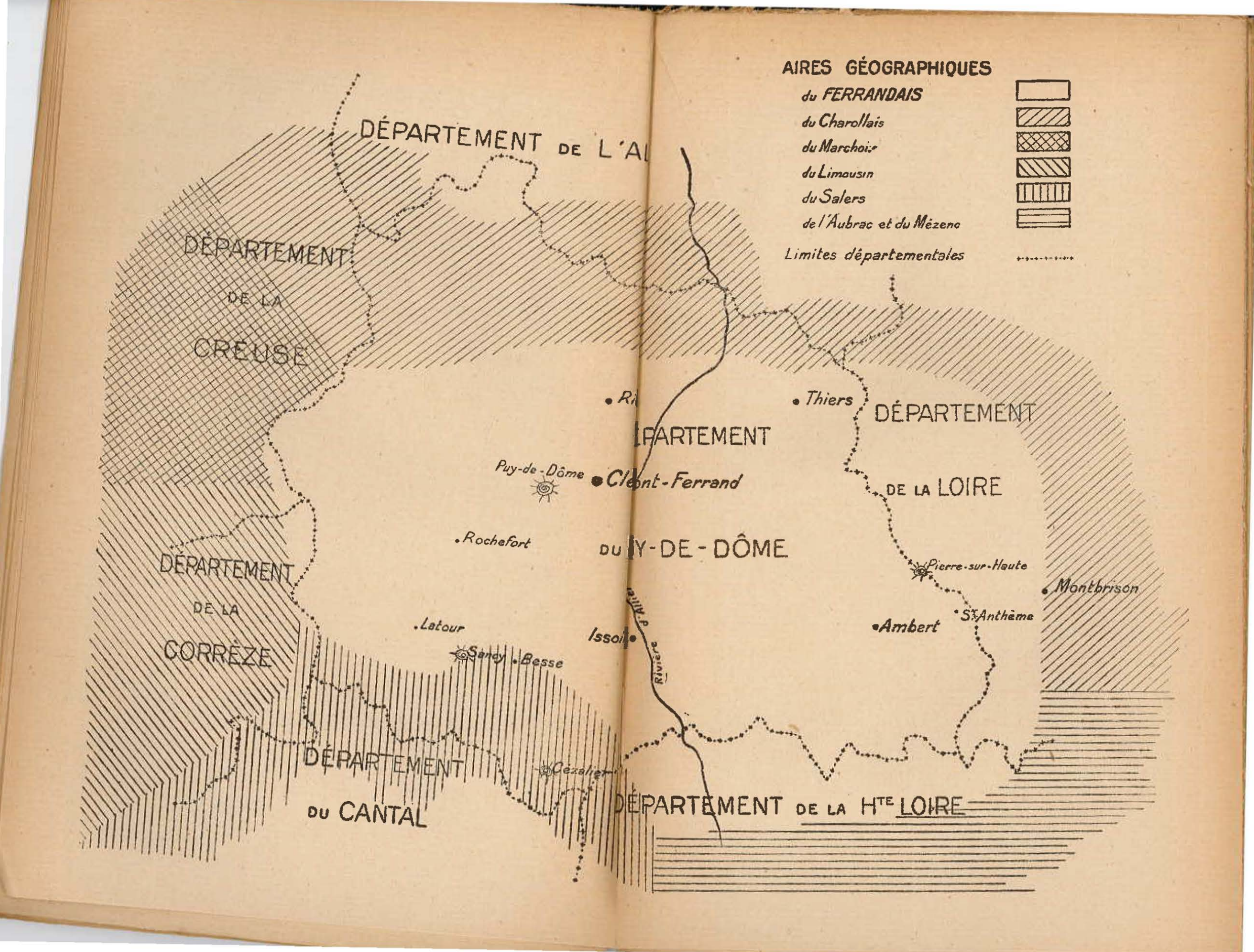
AIRES GÉOGRAPHIQUES
du FERRANDAIS
du Charollais
du Marchois
du Limousin
du Salers
de l'Aubrac et du Mézenc
Limites départementales
DÉPARTEMENT DE L'AL
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
DÉPARTEMENT DE LA Hte LOIRE
DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
Puy-de-Dôme
Clermont-Ferrand
Thiers
Rochefort
Latour
Sandy
Besse
Issoire
Rivière d'Allier
Cézallier
Pierre-sur-Haute
Ambert
St Anthème
Montbrison

B. — CLIMAT

Dans son livre « L'Agriculture du Puy-de-Dôme », BAUDET-LAFARGE, secrétaire de la Société Centrale d'Agriculture, vers 1860, a écrit :

« Loin d'être uniforme dans tout le département, le climat du Puy-de-Dôme présente des contrastes frappants.

» Les cimes des montagnes sont blanchies depuis longtemps par la neige, lorsque les premiers flocons tombent dans la plaine ; et les derniers frimas ont disparu de cette dernière depuis plusieurs mois, lorsque les parties montagneuses reprennent leur livrée printanière. »

Personnellement, j'ai pu voir, certaine année, près du Sancy, sur les contreforts sud de la Vallée de Chaudefour, une vieille neige recouverte, au cours de l'été, par une neige nouvelle. Les chutes de neige, d'ailleurs, ne sont pas rares en août : soit dans la région des Monts Dômes et surtout des Monts Dores, soit au Cézallier, soit à Pierre-sur-Haute.

Il en résulte parfois de brusques variations de température jusque dans les plaines du Livradois ou de la Limagne, où l'on enregistre assez souvent des gelées en mai, voire en juin.

M. MATHIAS, professeur à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand et directeur des Services météorologiques du Puy-de-Dôme, a bien voulu me remettre les relevés de température ci-après reproduits, lesquels justifient pleinement les dires de BAUDET-LAFARGE et les miens.

Moyennes mensuelles des Températures relevées à l'Observatoire de Landais, près Clermont-Fd

	3 heures	6 heures	9 heures	12 heures	15 heures	18 heures	21 heures	24 heures	Minima absolu	Maxima absolu
ANNÉE 1923										
Janvier	0.81	0.60	1.48	8.63	8.87	2.26	1.61	1.24	6.5	8.3
Février	4.55	4.14	5.80	8.38	8.87	6.22	5.23	4.99	1.5	15.1
Mars	4.71	4.19	7.10	10.32	10.49	8.30	6.65	5.74	2.3	21.8
Avril	6.88	6.42	11.46	13.62	13.93	11.48	8.75	7.00	0.3	21.0
Mai	8.92	10.06	14.98	17.49	17.83	15.81	11.81	9.98	—0.9	31.9
Juin	9.54	10.98	15.37	17.66	18.59	16.61	12.93	14.09	3.6	28.4
Juillet	16.45	17.62	22.85	26.77	27.43	25.24	20.89	18.28	3.9	36.8
Août	14.95	15.27	21.97	26.48	27.85	24.60	18.92	16.80	3.9	40.8
Septembre	10.68	10.40	16.47	20.89	21.70	17.27	14.02	12.87	2.9	30.8
Octobre	10.44	10.05	13.91	17.08	17.47	13.57	12.06	10.01	—0.5	29.7
Novembre	3.60	3.41	5.95	7.95	7.47	5.34	4.84	4.15	—5.7	20.2
Décembre	3.83	2.62	2.96	4.40	4.47	3.41	3.44	3.12	—6.1	12.2
ANNÉE 1924										
Janvier	—3.74	—2.22	3.49	6.44	6.82	4.48	3.72	6.06	—11.9	12.2
Février	—2.41	—0.62	0.61	2.50	2.74	0.93	0.61	0.37	—16.1	2.3
Mars	—3.85	2.86	7.50	11.48	12.56	9.13	6.24	5.01	—9.6	8.8
Avril	7.09	7.06	11.02	13.73	14.12	11.98	9.17	8.02	—8.4	17.0
Mai	11.85	12.84	17.43	20.10	20.24	18.42	14.02	12.83	—3.5	21.3
Juin	12.52	14.86	18.85	22.17	22.85	20.55	16.04	14.17	1.0	20.5
Juillet	14.98	15.78	19.91	23.05	23.99	21.99	17.56	15.99	3.5	24.8
Août	12.07	12.68	17.07	20.01	20.50	18.13	14.65	13.38	1.9	21.7
Septembre	11.92	11.51	16.78	20.09	20.86	17.04	13.82	12.52	—0.4	19.2
Octobre	8.40	8.03	12.39	15.80	16.13	14.93	10.81	9.39	—2.8	14.5
Novembre	5.67	5.92	6.65	9.95	10.15	7.71	6.80	6.19	—12.5	16.0
Décembre	1.95	1.72	3.02	5.88	5.60	3.96	2.68	1.94	—0.8	12.2
ANNÉE 1925										
Janvier	2.88	2.44	3.51	7.97	8.28	4.67	3.72	2.63	—6.9	16.5
Février	2.50	2.28	4.69	8.06	8.29	5.82	3.94	3.21	—6.1	15.9
Mars	0.54	—0.06	2.78	5.96	6.24	4.22	2.64	1.68	—7.8	17.2
Avril	6.48	6.88	10.68	13.66	13.76	11.85	8.75	7.71	0.3	26.1
Mai	9.83	10.50	14.78	17.25	17.26	14.85	11.81	10.54	0.0	27.8
Juin	12.53	14.14	18.02	21.70	22.64	20.76	16.26	14.06	4.5	31.0
Juillet	13.97	15.98	17.77	21.73	22.28	20.89	16.96	15.41	9.0	31.0
Août	14.24	14.46	18.80	22.22	22.80	20.62	16.68	15.31	7.3	36.1
Septembre	9.84	9.92	18.68	17.10	17.38	14.83	11.86	10.75	0.9	26.4
Octobre	8.42	8.23	12.49	16.00	16.20	12.00	10.77	9.71	—8.8	26.5
Novembre	2.88	2.57	3.90	7.03	7.07	4.65	3.85	2.56	—9.1	22.9
Décembre	3.19	3.96	4.53	7.64	6.96	4.46	3.77	3.71	—12.0	20.0
ANNÉE 1926										
Janvier	1.91	1.00	3.22	6.86	6.84	4.15	3.30	2.57	—14.5	17.1
Février	5.95	5.43	8.41	12.45	12.87	9.64	7.46	6.44	—5.7	19.9
Mars	4.80	4.10	7.44	10.31	10.82	8.50	6.70	5.31	—3.5	10.0
Avril	6.81	6.53	12.09	15.18	15.87	12.71	9.72	7.94	—0.5	26.8
Mai	8.19	9.80	13.46	14.97	15.46	13.49	10.48	8.90	0.0	29.6
Juin	10.06	12.88	16.62	18.88	19.46	17.61	13.95	12.52	5.5	30.5
Juillet	14.80	15.87	20.72	23.87	24.44	22.66	18.29	16.14	4.7	37.5
Août	14.40	14.69	21.02	25.24	26.88	23.62	18.77	16.29	4.9	35.8
Septembre	13.71	13.40	18.67	22.77	24.05	19.26	16.13	14.53	3.4	32.9
Octobre	9.06	8.98	13.26	16.93	16.61	13.09	11.44	10.47	2.9	28.2
Novembre	5.64	6.94	8.42	11.18	11.37	8.61	7.76	6.95	—2.9	22.0
Décembre	—0.73	—1.16	0.51	2.14	2.23	0.56	—0.02	—0.49	—5.1	10.0

Le tableau qui précède justifie pleinement ce qui a été dit au sujet des gelées tardives (voir les chiffres de mai 1924, — 3,5) aussi bien que des gelées précoces (septembre 1924 — 0,4) ; et les chiffres qu'il renferme ont été enregistrés à l'observatoire de Landais, près Clermont-Ferrand ; c'est-à-dire en plaine. On sait d'ailleurs que, dans la montagne, on pourrait enregistrer des gelées au cours de tous les mois de l'année sans distinction. Il n'est donc pas surprenant de constater la formation d'une véritable fourrure d'hiver, sur les animaux parqués dans les montagnes situées entre les Monts Dores et les Monts du Cantal. Ils y séjournent, en effet, nuit et jour, depuis *leur montée* en mai, jusqu'à *leur descente* en septembre, sans autre abri qu'un simple rideau de planches, renforçant les claies du parc du côté nord-ouest, le plus souvent. Il est d'ailleurs curieux de constater que, généralement, ce sont les vaches les plus anciennes dans l'exploitation qui viennent s'abriter de préférence derrière ce rideau, protecteur des vents dominants et des pluies parfois glacées.

Au sujet des manifestations hivernales tardives, on pourrait citer tout particulièrement le mois de mai 1926, au cours duquel la circulation fut interrompue par la neige *pendant plusieurs jours*, sur de nombreux points du département.

Quant aux manifestations précoces, je souhaite aux candidats qui ont dû interrompre leurs tournées électorales, au mois d'octobre 1919, d'en garder longtemps le souvenir.

C. — TOPOGRAPHIE. —

A ce point de vue, le département du Puy-de-Dôme peut être comparé à un vaste cirque, dont la muraille serait formée : au nord, par de petits coteaux dont la ligne est coupée en un point pour livrer passage à l'Allier ;

De tous les autres côtés, par des montagnes, de faible altitude, tout d'abord, aux deux extrémités nord ; s'élevant ensuite graduellement jusqu'aux environs de la courbure où se trouve : au sud-ouest, les Monts Dores (1.886 mètres) et le Cézallier (1.555 mètres) ; au sud-est, les Montagnes d'Ambert, dont le point culminant, Pierre-sur-Haute, cote 1.640 mètres.

Tout l'espace compris entre ces bordures de montagnes se trouve en quelque sorte sans abri du côté nord ; alors que du côté sud, au contraire, les hautes montagnes, avec leur manteau de neige, interceptent, durant tout l'hiver, les courants d'air moins froids qui pourraient, sans elles, lui venir des régions méridionales.

Cela suffit à expliquer l'inclémence et la durée parfois grande des hivers, aussi bien que l'incertitude des printemps.

D. — NATURE DU SOL

Au point de vue géologique, le Puy-de-Dôme présente une très grande diversité.

Volcanique sur les montagnes ouest et sud-ouest, Monts Dômes et Monts Dores, le sol est presque exclusivement granitique dans la partie septentrionale de la chaîne des Dômes, ainsi que dans les montagnes du Livradois et du Forez. Sur quelques points, il est argilo-calcaire ; sur d'autres, argilo-siliceux ; sur d'autres encore, la silice domine. Il existe également des régions tourbeuses.

D'après *une notice sur la terre arable du Puy-de-Dôme*, rédigée à la demande de Baudet-Lafarge, précité, par Henri Lecoq, professeur à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand, et frère de l'ancien Inspecteur général des Ecoles Vétérinaires, « les terres de Limagne sont des sols calcaires plus ou moins perméables à l'eau, mélangés de fragments de roches siliceuses, que les eaux de l'*ancien lac* amenaient du sol primitif dans lequel elle est encadrée.

» C'est un terrain ameubli par des débris volcaniques que les vents entraînaient lors des anciennes éruptions, et que les eaux y charrient encore de nos jours. C'est la vase fertile d'un ancien lac, où une puissante végétation a laissé aussi ses détritus. C'est un terrain fendillé à travers lequel se dégage encore, lentement, l'acide carbonique qui nourrit la plante.

C'est le type de la fécondité, le modèle du grenier d'abondance.

» Sur quelques points de cet admirable bassin, le calcaire, élevé sous forme d'îles, est resté sans mélange ; et à peine les cultures ont-elles pu envahir ces îlots désolés.

» Sur d'autres points, les rivières et les ruisseaux ont charrié du sable, amoncelé des alluvions, enlevé à la terre son élément calcaire ; et la fertilité s'est trouvée amoindrie quand le mélange des terres n'a pu s'opérer.

» Remontons maintenant sur les bords verdoyants qui forment la première ceinture de cette belle Limagne. Nous verrons des prairies et des vergers, un sol arrosé par mille ruisseaux qui descendent des montagnes, puis des bosquets et des forêts.

» Ici, plus de calcaire ; mais un terrain primitif, dont les parcelles divisées ont été réunies sur les bords de l'ancien lac : un terrain fertile encore, parce qu'il est divisé, perméable, mélange de tous les éléments du granit et des roches volcaniques ; terrain très favorable à la végétaton des prairies et des forêts ; mais se refusant à la culture du froment et du sainfoin, faute de calcaire.

» Si nous montons encore tout autour du bassin, nous arrivons sur ces grands plateaux de terrain primitif, où le climat, modifié par l'altitude, exerce une action déprimante sur la végétation. Là ce sont des terrains arides, dont les uns sont stériles, parce que le principe végétal y fait défaut ; d'autres, au contraire,

appelés terres de bruyère, sont inféconds par l'excès d'humus accumulé depuis longtemps.

» En nous élevant encore, nous trouvons le terrain volcanique. Ailleurs ce sont des plateaux basaltiques souvent très étendus, contenant un principe calcaire dans le pyroxène qui fait la base du basalte : ils se trouvent propres tout à coup à produire du froment.

» On rencontre encore, sur plusieurs points, des terrains tourbeux, gonflés, imbibés d'eau, sur lesquels naissent des plantes très intéressantes pour le botaniste, certes, mais plutôt nuisibles à la production du foin. Ici c'est la matière organique qui est prédominante, comme dans les terres de bruyère. Il y a trop d'eau retenue dans ces terrains spongieux ; mais le drainage seul suffit pour rendre à ces terrains toute la fertilité des prairies de montagne. »

A cette description très complète, je me bornerai à ajouter que la région nord-est du Puy-de-Dôme, ayant en quelque sorte la forme d'un angle droit, avec Clermont-Ferrand pour sommet, a reçu le nom de *marais*, parce que cette partie du département a été la dernière à être affranchie des eaux de l'ancien lac. La mise en culture n'en est pas complète d'ailleurs, certaines parties n'étant pas encore desséchées: entre Pont-du-Château, Lempdes et Aulnat, par exemple ; Ennezat et Riom, d'autre part. Ce but sera peut-être poursuivi et atteint, un jour plus ou moins prochain, par les communes intéressées groupées en syndicats, avec l'aide des Services du Génie rural.

A noter encore la présence de véritables sources de bitume à Pont-du-Château, Malintrat, Riom, Clermont (section de Montferrand), où se trouve le puy de la Poix : ainsi nommé parce que ses flancs laissent assez souvent suinter des matières bitumineuses pendant la période estivale. Cela s'est produit notamment en 1893 ; ce qui avait fait dire au correspondant occasionnel d'un grand quotidien de Paris qu'il présentait les signes d'une éruption prochaine : d'où grand émoi parmi les baigneurs de Royat. Les suintements de bitume font espérer, par contre, la présence du pétrole ; ils ont provoqué des recherches nombreuses dont le résultat est encore incertain.

E. — REGIME DE LA PROPRIETE

La grande propriété n'existe qu'à l'état d'exception. Les domaines de cent hectares sont rares dans le Puy-de-Dôme. Plus rares encore les domaines d'un seul tènement. C'est le pays du morcellement ; surtout dans ses parties les plus fertiles. Je vois dans ce fait une des conséquences, non prévue peut-être, de la suppression du droit d'aînesse : chacun des copartageants, hypnotisé par cette idée très fausse que la terre a une valeur intrinsèque en quelque sorte invariable et inépuisable, ayant voulu, jusqu'en 1914

tout au moins, posséder une part dans chaque parcelle du patrimoine à diviser.

J'ai eu notamment l'occasion de voir, sur un plan cadastral, cinq parcelles juxtaposées comme les doigts de la main, provenant certainement d'un partage, et ayant comme dimensions moyennes *dix à douze mètres de largeur*, sur une longueur de *soixante mètres* environ. Il n'est pas rare d'ailleurs de rencontrer des parcelles encore plus petites.

Pendant longtemps, on a cru que ce morcellement était favorable à la production agricole du pays, envisagée dans son ensemble. C'est ainsi que BAUDET-LAFARGE, dans son livre précité, a écrit que « cette division, même excessive déjà, ne saurait être condamnée. La population s'est considérablement accrue ; et pourtant elle est mieux nourrie, mieux logée. Le bétail est plus nombreux, de plus forte taille, généralement, et de meilleure qualité. Les récoltes sont plus variées et plus abondantes.

» Quelles preuves plus concluantes pourrait-on désirer ?

» La petite culture, sans doute, est la conséquence forcée du morcellement ; mais elle en est aussi le correctif. La somme de travail qu'elle accumule, sur un même espace de terrain, compense ce qui lui manque sous le rapport des capitaux et du savoir. *Ce travail est soigné parce qu'il est intéressé ;* et son prix de revient ne doit pas être porté aussi haut que sembleraient l'exiger les règles d'une comptabilité rigou-

reuse, parce qu'il est exécuté par des bras de femmes et d'enfants, qui, sans cela, resteraient souvent inoccupés, ou ne s'emploieraient pas avec toute leur puissance. »

Cette lecture m'a remis en mémoire une conversation que j'ai eue autrefois avec M. Montel, instituteur et secrétaire de mairie, pendant de nombreuses années, à Saint-Jean-des-Ollières. Dans cette commune, il existait, paraît-il, avant la Révolution, une colonie juive, dont les membres ne pouvaient quitter le pays, non plus que leur descendance. Obligés de vivre sur place, ils ont développé au maximum la production agricole locale. Ils sont devenus industrieux par nécessité ; et, dans la suite, ils ont fait souche de commerçants des plus avisés.

Il en a été de même, d'ailleurs, je crois, pour certaines parties de la Chine, notamment, dont la population est particulièrement dense.

Ce qui semblait une réalité en 1860 ne l'est plus aujourd'hui. La population des campagnes, au lieu de continuer à s'accroître, a diminué dans des proportions considérables ; et les efforts des dirigeants doivent tendre de plus en plus à réaliser le remembrement de la propriété, pour en permettre la culture industrielle, *c'est-à-dire à grand rendement,* avec l'aide des machines et des engrais chimiques.

Ne perdons pas de vue, toutefois, qu'il s'agit là d'une œuvre de longue haleine ; car il faut lutter, avec ténacité et méthode, contre la mentalité pay-

sanne, formée par un atavisme de plusieurs siècles ; on pourrait dire même, de plusieurs millénaires. Certes, beaucoup de cultivateurs trouvent très naturel d'acquérir, au meilleur compte possible, les parcelles dont les détenteurs sont dans l'obligation de se défaire rapidement ; mais, par contre, s'ils ne sont pas absolument forcés de vendre un morceau de terrain, dont la mise en valeur ne peut être réalisée que par le voisin, ils le conservent jalousement, âprement, ou ne le cèdent qu'à un prix réellement excessif, rarement offert d'ailleurs. Et c'est ainsi que les échanges prévus et exonérés par la loi de remembrement ont été jusqu'ici trop peu nombreux.

F. — POPULATION

Dans son livre précité, BAUDET-LAFARGE a écrit encore :

« La population du département est vouée presque tout entière aux travaux des champs.

» Les couteliers et papetiers de Thiers, les papetiers et tisseurs de lainages d'Ambert, les tanneurs de Maringues, les tisseurs de toiles, les sabotiers, les scieurs de long et terrassiers de plusieurs communes de la région montagneuse quittent, à certains jours, les outils de leur profession pour prendre la bêche et la pioche.

» Posséder des vignes et des terres, pour les cultiver soi-même, est le rêve de ceux de ces ouvriers qui *peuvent et savent* faire quelques épargnes...

» Dans le pays où le sol pauvre nourrit mal ses habitants, où le travail des champs est d'ailleurs interrompu plus ou moins longtemps par les rigueurs de l'hiver, l'association de l'industrie à l'agriculture est un bienfait, à considérer son influence d'une manière générale ; et il en a été longtemps ainsi pour la plupart des villages formant jusqu'à une grande distance la banlieue manufacturière de Thiers.

» Mais on commence à s'apercevoir que la médaille a son revers. La coutellerie est dans une voie de prospérité telle qu'elle a besoin de très nombreux ouvriers. Ceux qu'elle emploie en si grand nombre ont été insensiblement amenés à *négliger leurs champs pour l'atelier*. Par suite, celui qui a voulu rester exclusivement cultivateur est réduit à ses propres forces et aux bras de sa famille. Les auxiliaires lui font défaut, même pour les travaux les plus essentiels et les plus urgents.

» Dans ces conditions, la production agricole de cette partie du département est une de celles où le progrès est le plus lent à se produire, malgré le soin que plusieurs propriétaires éclairés mettent à surveiller l'exploitation de leurs terres. »

On peut affirmer que cette situation s'est encore aggravée. A l'heure actuelle, il est assez fréquent de constater, dans la région de Thiers, que c'est la femme qui tient les mancherons de la charrue. Il ne faut donc pas s'étonner *si cette dernière s'enfonce moins profondément* et si la production s'en ressent.

Dans la région de Clermont, la différence est encore plus considérable. De 30.000 habitants qu'il comptait vers 1860, le chef-lieu est passé à 120.000 environ. D'un centre agricole on a fait un centre industriel, où des fermes de 25, 30 hectares et plus, d'une fertilité merveilleuse, ont été remplacées par des constructions d'une valeur temporaire *toute relative.*

Comme résultats, la population agricole a diminué d'un bon tiers, sinon plus ; de bonnes terres restent en friche ; et le prix de la vie augmente sans cesse : les hauts salaires *immédiats* détournant de la production agricole les bras dont elle a besoin. A vouloir trop gagner on perd la notion des réalités, on lâche trop facilement la proie pour l'ombre, on sacrifie l'avenir au présent. Quand on s'aperçoit de l'erreur commise, il est souvent trop tard pour faire marche arrière ; et l'on disparaît dans le gouffre des villes tentaculaires. Bien rares, en effet, sont les cultivateurs qui savent retourner à la terre avant d'avoir compromis, à l'usine, d'une manière irrémédiable, la santé physique ou morale dont ils jouissaient à la campagne.

Le désir de gagner *immédiatement* beaucoup d'argent est malheureusement trop fréquent dans les régions agricoles ; et cette mentalité a le très grand inconvénient de compromettre l'élevage dans beaucoup de circonstances. C'est ainsi que le lait va trop souvent aux fromageries, qui pullulent dans certaines parties du département, au lieu de suivre sa des-

tination naturelle : l'alimentation des jeunes. Il est d'ailleurs très difficile de faire comprendre à certains que le melleur client, celui qui paie le mieux, c'est encore le veau, lorsqu'il est alimenté rationnellement.

Peut-être la pénurie générale de main-d'œuvre aura-t-elle pour résultat final de rendre à la nature les droits qui lui ont été enlevés par l'appât du lucre, et cela *en raison même de la raréfaction des trayeurs ?* A moins que la traite mécanique ne soit adoptée d'une manière générale, ce qui ne semble pas près d'arriver.

Je crains fort, toutefois, que l'ouvrier agricole *moyen* ne continue longtemps encore à préférer l'usine, où il *semble* assuré d'un travail plus régulier, moins aléatoire que celui des champs. C'est la certitude plus grande du lendemain qu'il faut lui donner, lui assurer ; et cela surtout par l'adoption rapide d'un texte légal, analogue à celui que s'efforçent de mettre sur pied MM. Clémentel et Chéron, anciens ministres de l'Agriculture.

En attendant, les possédants du sol sont obligés de passer la main à d'autres exploitants venus de l'extérieur ou de recourir à une main-d'œuvre étrangère plus ou moins qualifiée, ou bien encore de laisser leurs terres en friche.

D'autre part, l'application des règles d'une comptabilité rigoureuse, de plus en plus imposée aux agriculteurs, contribue certainement au dépeuplement des campagnes.

(Elle a d'ailleurs incité les commerçants à majorer leurs frais généraux ; et contribué ainsi, en quelque sorte, *à organiser la vie chère.*)

Ce n'est pas en augmentant le nombre des comptables qu'on rendra des bras à l'agriculture ;

Pas plus qu'on favorisera la concurrence entre commerçants et le libre jeu de la *loi de l'offre et de la demande.*

CHAPITRE II

HISTORIQUE DE LA RACE

HISTORIQUE DE LA RACE

Rendant compte du Concours régional agricole tenu à Clermont-Ferrand, en 1863, COURMONT, rédacteur en chef du *Moniteur du Puy-de-Dôme*, s'exprimait ainsi :

« L'espèce bovine... constitue l'une des branches principales de la richesse de notre département. Une seule race s'y fait remarquer, *la race ferrandaise*, qui se trouve classée, pour la première fois, dans les concours régionaux. *Elle méritait certainement cette faveur...*

» Les taureaux sont fortement constitués et paraissent avoir de grandes aptitudes pour le travail. Le nombre et la *variété* des animaux de cette race offrent un sujet d'études des plus intéressants. »

Cette opinion flatteuse n'était certainement pas générale ; car *l'Agriculture Pratique* du 20 mai 1863, rendant compte du même concours, en exprimait une autre moins enthousiaste. On y lit, en effet : « Le sol du département du Puy-de-Dôme est extrêmement morcelé. Les 795.835 hectares qui constituent sa superficie, possédés par plus de 300.000 (?) propriétaires terriens, sur une population totale de 570.000 habitants, sont divisés actuellement en près de 2.500.000 parcelles. La grande culture ne peut pas exister. Tout, ou presque tout le travail se fait par les vaches...

» Les bœufs d'Auvergne ont peu de rivaux. Aussi les trois races de Salers, d'Aubrac et *Ferrandaise* bril-

lent-elles d'un éclat sans égal. On y joindra désormais la race marchoise... »

Cette phrase indique déjà nettement les préférences de l'auteur du compte rendu, qui ajoutait : « Après avoir fait une première apparition l'an dernier au Concours régional de Guéret, *la race marchoise,* oubliée sur le programme ministériel, a obtenu réparation de ce préjudice immérité ; et le succès qu'elle a obtenu à Clermont lui assure d'être désormais, et définitivement, classée au rang qui lui appartient dans les concours de la région.

» J'aime moins *la race ferrandaise,* bien qu'on lui ait attribué une aussi large part dans la distribution des récompenses. Mais elle était chez elle, sur son terrain, et il fallait sans doute faire cette concession aux exigences de la localité.

» Les programmes mentionnent la race salers *pure,* la race d'Aubrac *pure,* la race marchoise *pure ;* mais ils n'osent attribuer cette épithète à la race ferrandaise, qui manque de l'une des premières qualités pour une race : *de l'unité de robe.* Il y a, en effet, des ferrandais rouges, blancs, jaunes, froment, pie, blaireau, bigarrés et rapiécés, comme l'habit d'Arlequin.

» Il serait dommage de ne pas améliorer la race de Salers par sélection ; mais la prétendue race ferrandaise, *puisque race il y a,* semble procéder de l'adultère. »

Cette critique, quelque peu acerbe, des *ferrandais* exposés au Concours régional de 1863, montre bien

jusqu'où peut aller le parti pris de certains propagandistes de races concurrentes. Elle n'a d'ailleurs pas empêché la race marchoise, au profit de laquelle elle s'exerçait, de disparaître à peu près complètement. J'ai tenu néanmoins à la reproduire, pour stimuler le zèle des partisans du ferrandais, qui ont encore, qui auront même toujours à le défendre, contre des détracteurs intéressés. Au surplus, à l'époque, cette critique était quelque peu fondée : à en juger par la lecture même du programme officiel du Concours régional tenu à Clermont-Ferrand, en 1863. *L'Agriculture du Puy-de-Dôme,* de Baudet-Lafarge, reconnaît elle-même que le ferrandais manquait d'homogénéité.

On y lit, en effet, dans un chapitre intitulé *Race de Latour, de Rochefort, ferrande, ferrandaise, de la Limagne :* « Il fut un temps où, pour la production du bétail de cette race, la plaine faisait une assez grande concurrence à la montagne. *Il paraît même qu'elle la primait pour la qualité.* Alors, il existait dans les grands domaines des environs de Clermont, de Montferrand, de Gerzat, de Riom, de *vastes et abondantes pâtures ;* et il était d'usage de s'y livrer à l'élève des bêtes à cornes. Cette opération paraît avoir été l'objet de soins tout *spéciaux* de la part des fermiers de ce temps-là. On parle encore de la *haute taille* et de l'*ampleur des formes* qu'elles atteignaient. On les cite pour leurs mérites comme *animaux de trait* et pour l'*aptitude laitière des vaches.* Les jeunes bêtes d'élève étaient conduites à la montagne pour esti-

ver ; et c'était par bandes nombreuses que certains fermiers de la Limagne les menaient aux foires.

» Une tradition, *trop peu ancienne pour ne pas offrir des garanties de certitude,* nous apprend que les montagnes, où ces jeunes animaux allaient paître pendant la belle saison, étaient celles de Latour et de Rochefort, dont le bétail, de nos jours, présente les *mêmes aptitudes* et la *même conformation* que celui dont nous venons de parler ; mais *avec une moindre taille.* La robe est aussi la même ; c'est-à-dire le *pie rouge* et le *pie noir.*

» Aujourd'hui les gras pâturages de la plaine sont en culture. Les domaines n'ayant plus, pour ainsi dire, que le bétail nécessaire pour le labourage, l'élevage ne s'y fait qu'en partie et *très exceptionnellement.* Les fermiers préfèrent acheter les jeunes bêtes de l'année au moment où elles descendent de la montagne ; et ce bétail, *soumis à un régime différent dès le premier âge,* et issu de parents qui *ont eu une taille moins haute pendant une longue suite de générations,* n'atteint plus le même développement qu'autrefois...

» Ce bétail est répandu dans les cantons de Bourg-Lastic, Herment, Pontgibaud, Pontaumur, où l'élevage se fait aussi ; mais on lui trouve de moindres qualités et une plus petite taille, *à mesure que l'on s'éloigne des pays à bons pâturages.* Il faut même reconnaître que, dans quelques localités, il a atteint un degré déplorable de dégénérescence, à tel point que l'on peut se demander si ces animaux sont bien de la même race que ceux de Latour... »

Ces réflexions de BAUDET-LAFARGE sont encore de mise aujourd'hui. Nous les faisons chaque année, mon excellent ami VEYRET, directeur des Services agricoles, et moi-même, à l'occasion de nos tournées du Herd-Book ferrandais.

Il convient d'ajouter que nous faisons les mêmes constatations, d'une manière plus frappante encore, en ce qui concerne le charollais, que d'aucuns, se croyant très qualifiés d'ailleurs en matière d'élevage, ont cru devoir introduire dans les régions montagneuses du Forez, du Livradois, etc...

MOLL et GAYOT, en 1860, dans leur livre « La Connaissance du Bœuf », parlent de la race du Puy-de-Dôme « formée d'une population *médiocre dans les terres peu fertiles* », mais très digne d'attention dans la féconde vallée de la Limagne :

« Elle est, disent-ils, de robe pie (ordinairement *rouge et blanc*), de taille *haute,* à corps lourd, épais, massif, cou gros et long, tête forte et courte, armée de cornes volumineuses et solides, croupe courte, peu musculeuse, arrière-train manquant d'ampleur, cuisses peu charnues, membres larges, osseux, peau épaisse et dure à l'avenant.

» C'est une race de trait, lourde dans les parties antérieures, et comparativement mince à l'arrière, avec beaucoup de force dans la tête et le cou, une ossature très développée et une membrure faite pour la fatigue. C'est pourtant un beau bétail d'autrefois, taillé sur un modèle qui vieillit, parce qu'il est trop

exigeant pour ce qu'il rend à l'abattoir. *Ce n'est pas la faute de la race,* mais celle des circonstances dans lesquelles elle se trouve. »

Cette phrase est toujours vraie ; malheureusement, aujourd'hui comme autrefois, on cherche toujours à remplacer par ce qui paraît être mieux, au lieu de se contenter d'améliorer ce que l'on possède.

D'autre part, il semble que certains cultivateurs sont convaincus qu'il suffit d'avoir beaucoup de têtes de bétail pour obtenir beaucoup de produit, soit en lait, soit en viande, soit en travail. Ils ne se préoccupent nullement d'augmenter la ration de production.

Moll et Gayot n'en considéraient pas moins la *race ferrandaise* comme une entité zootechnique ; car, dans leur « Encyclopédie pratique de l'Agriculture », publiée en 1867, on lit page 102 : « Puy-de-Dôme, Espèce Bovine (222-256 têtes) classée par la Société d'Agriculture en trois groupes :

» 1° La race de Besse et de Brion, qui est une branche de la race Salers ;

» 2° La *race ferrandaise,* qui est également répandue dans la Limagne et sur les montagnes de l'ouest avoisinant Rochefort et Latour ;

» 3° La race forézienne, qui domine dans les montagnes d'Ambert et Thiers. »

Le Marquis de Dampierre déclare, de son côté, en 1859, dans son ouvrage sur les « Races Bovines de France », que « l'Auvergne renferme deux races très

distinctes : l'une, couvrant les montagnes du Puy-de-Dôme et les environs de la magnifique Limagne, est petite, grossière, mal conformée, d'un pelage pareil à celui des vaches pie de Berne et de Fribourg, dont elle semble être la descendance dégénérée, rabougrie ».

Il ne croit pas utile de parler avec détails de cette variété peu intéressante des bestiaux de l'Auvergne.

Toutes ses préférences vont à l'autre race, c'est-à-dire au Salers (on a toujours de la tendance à faire la cour aux parvenus) ; mais il n'a pas pu se dispenser de citer la race ferrandaise.

Ouvrons maintenant un livre écrit, en 1851, par F. Callot, intitulé : « La Vache laitière ».

On y lit : « J'ai trouvé en Auvergne quatre races franchement différentes. La plus belle de toutes est la race de Salers... Vient ensuite la race d'Aubrac..., puis la race dite Ségalas... Enfin, la race des Monts Dores, *descendue aussi dans la Limagne,* race toute différente des trois autres, au pelage pie, mêlé de *blanc* et de *noir,* paraissant appartenir aux races suisses de la même robe, sauf que ces dernières ont *la tête blanche.*

» La taille du bétail d'Auvergne et son produit indiquent assez exactemeent la fertilité relative du sol... Ces races seraient bien plus belles, si la *fabrication des fromages n'enlevait pas aux veaux une partie de leur nourriture.* »

J'ai tenu à souligner ce passage, parce qu'il est toujours l'expression de la vérité, non seulement pour le ferrandais, mais pour toutes les races. Les hauts prix atteints par le lait et les fromages, au cours de ces dernières années, avaient poussé nombre d'éleveurs du Puy-de-Dôme, et aussi du Cantal (on pourrait d'ailleurs en citer d'autres), à restreindre l'alimentation lactée des veaux. Le résultat ne s'est pas fait attendre : les sujets de race Salers périclitaient comme de simples ferrandais.

Dans le « Nouveau Cours complet d'Agriculture théorique et pratique », encore appelé : « Dictionnaire raisonné et universel d'Agriculture », publié en MDCCCXXI, par les membres de la Section d'Agriculture de France, on lit, page 518 :

« On distingue en trois classes les vaches qui peuplent l'Auvergne. Les habitants de Salers ne veulent que des vaches à poil roux ; ceux du Cantal ne recherchent que la couleur fauve ; ceux du Mont-Dore préfèrent la couleur pie, de *blanc* et de *noir*. »

Cette dernière indication, reproduite d'ailleurs dans « La Vache laitière », de CALLOT, précité, semble indiquer qu'à une certaine époque, le pie noir avait les préférences des éleveurs. Elle pourrait suffire à expliquer les discussions très vives qui ont eu lieu avec les partisans du pie rouge.

MAGNE, dans son ouvrage « Du Bœuf », a écrit : « Les bêtes bovines du Puy-de-Dôme, *aussi variées que le sol qui les nourrit*, forment cependant, vers

le centre du département, une race propre qui se distingue par les caractères suivants : taille élevée, corps lourd, massif, encolure grosse, longue, tête forte, courte, cornes volumineuses, croupe mince, cuisses peu charnues, peau épaisse, dure, robe pie, *souvent rouge et blanche.*

» Cette race qui, d'après l'Abbé DE PRADT, ne se trouve que dans la Limagne, où *elle offre de bon bétail* dont une partie va passer l'été sur le Mont Dore, est produite aussi sur quelques montagnes voisines, dans le Puy-de-Dôme, et même dans plusieurs cantons du Cantal. Elle est *assez bonne pour le lait.*

» L'Abbé DE PRADT avait essayé des croisements, avec la race suisse, de Fribourg. *On les a ensuite abandonnés.* »

On peut en conclure qu'ils n'avaient pas donné satisfaction.

Voyons maintenant ce qu'a écrit l'Abbé précité dans son « Voyage agronomique en Auvergne » ;

« Le bœuf de Limagne est d'une belle espèce ; il l'emporte beaucoup pour la stature sur celui des montagnes ; il en diffère en totalité pour la couleur. Celui de Limagne est *blanc et noir* ou *rouge et blanc.*

» Il est *fort abondant en lait.* Le peuple attache l'idée de cette abondance à la couleur des animaux et croit bonnement que la bigarrure de la robe entre pour quelque chose dans la production du laitage.

» Le bétail de Limagne est très beau ; mais il est loin du degré de perfection auquel il pourrait at-

teindre. Ce déficit provient du peu d'attention que les propriétaires apportent au choix de leurs troupeaux ; ils se bornent à les propager entre eux, sans rechercher le *croisement des meilleures races*, sans écarter celles qui sont défectueuses. C'est sûrement à cette inattention que l'on doit la dégénération qui se fait remarquer dans les races de bétail. »

En prenant à la lettre ce qui vient d'être dit, on en pourrait conclure que l'Abbé DE PRADT a été l'un des promoteurs des nombreuses tentatives de croisement dont la race ferrandaise a été l'objet ; mais il paraît plus juste d'interpréter ce passage comme indiquant un défaut de sélection des reproducteurs dans la race même.

Quoi qu'il en soit, J. BAUDET-LAFARGE, en 1825, écrivait ce qui suit, dans un rapport présenté à la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand :

Sur les meilleurs moyens d'encouragement à employer pour l'amélioration des bêtes bovines du Puy-de-Dôme, « La beauté, la force, la supériorité, la valeur vénale des bœufs sont en raison de la qualité des pacages ou fourrages qui les nourrissent... Pour conserver et améliorer les espèces, on doit *choisir* les individus destinés à la reproduction. On ne doit pas les employer à cet objet avant que leur organisation soit entièrement développée ; et qu'elle ait acquis toute sa force, toute sa perfection. Dans notre pays, en général, on énerve les jeunes mâles en les livrant à l'acte de la reproduction dès l'âge de 14 à 16 mois ;

au lieu d'attendre deux ans et demi à trois ans, âge où les forces reproductives sont entières... Cependant, il est possible de porter, dès à présent, quelques améliorations dans cette partie : notamment par la méthode du croisement et par des primes accordées aux propriétaires qui, par ce moyen, obtiendraient les plus beaux produits...

» La Commision propose d'employer la somme mise à la disposition de M. le Préfet en acquisitions de taureaux suisses, de l'âge de 16 à 20 mois... Si la Société pensait que la race suisse fût celle qui convînt le mieux, dans toutes nos localités, pour le croisement et l'amélioration de nos bœufs auvergnats... il faudrait se borner à proposer l'acquisition de cinq ou six taureaux parfaits de l'âge de trois ans... »

La discussion qui a suivi la lecture de ce rapport me paraît avoir été longue et confuse. Finalement, il fut proposé au Préfet « d'employer le crédit de *deux mille francs*, mis à sa disposition, partie en achats de *taureaux suisses* et partie en achats de *taureaux limousins :* les premiers destinés à la partie de ce département située sur la rive gauche de la rivière d'Allier, les seconds à celle située sur la rive droite ; cette dernière région ayant, en général, de l'analogie, par la nature du sol et du climat, avec le Limousin ; tandis que, sous les mêmes rapports, elle offre avec la Suisse un contraste qui, dans l'état actuel, serait très probablement nuisible aux taureaux de ce pays ».

Qu'est-il advenu des propositions faites en 1825 par la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de

Clermont-Ferrand ? Je ne saurais le dire exactement; mais on peut se rendre compte, en compulsant « Les Archives départementales » :

1° Qu'en 1823, Soalhat, de Saint-Genès-Champanelle, près Clermont-Ferrand, a obtenu le remboursement d'une somme de 665 francs, représentant les droits de douane payés, à raison de 19 francs par tête, lors de l'introduction de 6 taureaux, 13 vaches et 16 génisses d'origine suisse ;

2° Qu'en 1826, c'est Journet-Boucheron, d'Ambert, qui introduit 2 taureaux, 5 vaches et 14 génisses de même origine ; Collin et Riberolles, de Thiers, qui amènent 4 taureaux, 20 vaches et 20 génisses, tous d'origine suisse ;

3° Qu'en 1827, Buisson, maître de poste à Clermont-Ferrand ; Bastier de Meydat, de Brousse ; Soalhat, de Saint-Genès-Champanelle ; Comitis fils, banquier à Clermont-Ferrand, importent respectivement de Suisse, 2 taureaux et 30 vaches, 3 taureaux et 32 vaches, 2 taureaux et 18 vaches, 2 taureaux et 40 vaches.

L'élan ainsi donné s'est vraisemblablement poursuivi ; car, il y a vingt ans à peine, au Concours annuel de Sauxillanges, étaient régulièrement amenés des animaux suisses exposés par un propriétaire des environs, qui ne paraît pas, d'ailleurs, en avoir retiré beaucoup de profit.

D'après M. Hommell, ex-professeur spécial d'Agriculture à Riom, puis directeur des Services agricoles d'Alsace-Lorraine, d'autres introductions de bétail étranger au département ont été faites au cours du siècle dernier.

Dans son « Enquête sur la situation agricole du Puy-de-Dôme », faite en 1902, il déclare, en effet, qu'il a été importé des bretons, des normands, des hollandais, des Hereford, etc...

Actuellement encore, les introductions de vaches normandes, bretonnes, hollandaises, montbéliardes, etc., ne sont pas rares. Mon confrère et ami Mestas m'a dit souvent que certains commerçants envoyaient dans l'Est de la France des ferrandais authentiques ; et en ramenaient des montbéliards assez prisés par les producteurs de lait, *lorsqu'ils arrivent*. Mais la désillusion ne se fait guère attendre, pour les acquéreurs de seconde main.

Si les agriculteurs du Puy-de-Dôme, incités d'ailleurs en cela par les suggestions de ceux qui tirent grand profit du commerce du bétail, vont chercher au loin ce qu'ils pourraient produire sur place avec plus de garanties, d'autres agriculteurs, par contre, viennent du dehors chercher, dans le Puy-de-Dôme, des reproducteurs pour améliorer leur cheptel.

C'est ainsi que la *Semaine Vétérinaire* du 19 août 1926, rendant compte du Concours organisé par la *Société d'Elevage de Villars-de-Lans*, s'exprime comme suit :

« La race de Villars-de-Lans a une histoire officielle qui remonte à 1832. A cette date, M. Cros, vétérinaire départemental, signale un groupe de bovins de forte taille surtout répandu dans les environs de Grenoble, dont les *vaches étaient bonnes laitières ;* et comme à cette époque l'amélioration des races par le croisement était la marotte des zootechniciens, il conseillait le croisement de ces femelles avec des taureaux suisses ou *d'Auvergne.* »

D'autre part, on peut lire dans l'ouvrage publié en 1831, par Grognier, professeur à l'Ecole Vétérinaire de Lyon et intitulé *: Recherches sur le bétail de la Haute-Auvergne :*

« Dans son excellent article *Bœuf,* du nouveau Dictionnaire de l'Agriculture, le respectable M. Tessier parle aussi des bœufs de la *belle race d'Auvergne,* dont la robe est bigarrée de *blanc* et de *rouge.* Sans doute, qu'il sort de l'Auvergne des bœufs bigarrés ; mais ils n'appartiennent pas à la belle race du Cantal : je veux dire à celle de Salers. La robe bigarrée est *l'un des caractères essentiels* de la race du Puy-de-Dôme, qu'on appelle encore *race d'Auvergne,* race qui est si inférieure à notre belle race de Salers, par ses formes lourdes et massives, le gros volume des parties antérieures, comparativement aux parties postérieures..., remarquable surtout par le degré de force et de vigueur, ainsi que par l'aptitude au travail dans le mâle et à la *lactation dans la femelle.* »

J'ai intentionnellement rapproché ces deux citations qui montrent bien que le vocable « Auvergne »

signifiait surtout *Puy-de-Dôme.* D'ailleurs, il n'y a pas très longtemps, sinon encore à l'heure actuelle, les habitants du Cantal traitaient d'*Auvergnats* les habitants du Puy-de-Dôme : l'un des sous-officiers instructeurs chargés de parfaire mon instruction militaire, il y a quelque quarante ans, originaire du Cantal, nous disait d'un ton furieux : « Tas d'Auvergnats ! » lorsque nous ne manœuvrions pas à son gré...

Je suis donc bien fondé à croire que le Vétérinaire départemental Cros voulait bien désigner *des taureaux venant du Puy-de-Dôme,* lorsqu'il parlait *des taureaux d'Auvergne,* amenés dans le but d'améliorer les qualités laitières des vaches des environs de Grenoble.

De tout ce qui précède, on peut conclure que la population bovine du Puy-de-Dôme avait une robe manquant d'uniformité ; mais il est indéniable que depuis un temps immémorial il existait de très beaux animaux appelés ferrandais, dont la couleur était *pie noire ou pie rouge,* à en juger notamment d'après le livre publié en 1803 par l'Abbé de Pradt.

Il est bien certain que l'on a tenté, à maintes reprises, d'améliorer le troupeau ferrandais par des croisements divers, qui, la plupart du temps, n'ont donné que des déboires. Il est évident, par contre, que les partisans du ferrandais considéraient comme purs, soit des animaux pie noir, soit des animaux pie rouge, suivant leur point de vue particulier.

Pendant très longtemps, il y eut lutte très vive entre les deux groupes, lutte parfaitement justifiée ; car il existait de beaux sujets d'une nuance aussi bien que de l'autre. Il me souvient notamment de superbes ferrandais presque entièrement noirs, avec quelques rares taches blanches, qu'un de mes bons clients aurait bien voulu exposer au Concours de Clermont-Ferrand, en 1895, si la race ferrandaise y avait formé une section spéciale, comme en 1863.

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que c'est justement à l'ostracisme dont la race ferrandaise a été l'objet, en 1895, que l'on doit les efforts faits pour la réhabiliter.

Après de nombreuses discussions, survenues au sein même de la Société Centrale d'Agriculture du Puy-de-Dôme, celle-ci réunit un Congrès des Eleveurs, en 1899, à la Mairie de Clermont-Ferrand. A ce Congrès, les partisans des deux types discutèrent âprement ; et je puis affirmer que c'est surtout grâce à Mestas que la robe pie rouge a été adoptée comme seule caractéristique du standard de la race.

Les raisons alléguées par Mestas s'inspiraient en quelque sorte de celles qu'avait fait prévaloir un autre vétérinaire, le Docteur Lydtin, pour convaincre les éleveurs du grand-duché de Bade qu'il faut s'attacher à produire un modèle unique, *réalisant les préférences des acheteurs*, de manière à les attirer aux lieux mêmes de la production ; et éviter ainsi le plus possible les frais et commissions des intermédiaires. Or, les meilleurs acheteurs de ferrandais résident

dans la région lyonnaise ; et ces acheteurs lyonnais préfèrent les animaux pie rouge aux pie noir. Préférence assez ancienne, d'ailleurs, si l'on en juge par la chanson si populaire de Pierre Dupont :

J'ai deux grands bœufs dans mon étable,
Deux grands bœufs blancs marqués de roux.
... ...
Et je vois sur leur corne noire
Se poser les petits oiseaux.

Pierre Dupont avait donc saisi sur le vif les deux caractéristiques du ferrandais, la robe pie rouge et les cornes à extrémité noire : cette dernière particularité distinguant nettement les ferrandais des autres races tachetées *dont les cornes sont blanches ;* ainsi que la face d'ailleurs.

Le Congrès de Clermont-Ferrand a donc finalement décidé qu'il fallait s'attacher à ne produire que des ferrandais pie rouge, en raison des préférences des acheteurs de la région lyonnaise, préférences dues vraisemblablement à ce fait, remarqué par mon confrère Bonniaud, de Montbrison ; remarqué aussi par des éleveurs à qui j'ai posé la question, M. Guillot, de Saint-Yvoix, commune de Saint-Anthême, notamment : *que les animaux pie rouge attiraient moins les mouches que les pie noir.*

Je terminerai l'historique de la race bovine ferrandaise par quelques passages extraits de la « Monographie du Livre généalogique de cette race », rédigée en 1924, par Veyret, en vue de son inscription au Registre catalogue des Livres généalogiques des Races françaises :

« L'effectif ferrandais peut être évalué à 150.000 têtes.

» Les aptitudes varient suivant le milieu où elle est élevée. C'est ainsi que les animaux qui séjournent pendant la belle saison sur les hauts pâturages des Monts du Forez, véritables montagnes à lait, sont spécialement aptes à la production du lait qui sert à la fabrication du fromage dit *Fourme d'Ambert*. Ailleurs, dans le Livradois, la Limagne, les Monts Dores, le bétail ferrandais se fait remarquer par la facilité avec laquelle ses bœufs et ses vaches effectuent les plus pénibles travaux agricoles. Le bœuf ferrandais est un excellent moteur, pour l'exécution des labours profonds et des lourds charrois, dans les plaines de la Limagne et dans la plaine du Forez (1).

» Les aptitudes laitières de la vache ferrandaise la font rechercher ; et les jeunes vaches laitières sont très demandées.

» Sans chercher à concurrencer ou à supplanter les races bovines voisines, Salers, Charollaise, Limousine, la Ferrandaise peut conserver son aire de dissémination et même en agrandir le rayon, à la condition indispensable *d'être sélectionnée comme laitière.*

» Cette considération doit servir de base à toutes les mesures destinées à l'amélioration de cette race. La méthode est clairement indiquée par l'expérience.

(1) Personnellement, j'ai reçu, de nombreux cultivateurs de la Limagne, l'assurance que le ferrandais leur donnait plus de satisfaction que le salers, comme bête de travail.

» Les méthodes d'amélioration par le croisement ont échoué : *Il faut recourir à la sélection.*

... ...

» Pour l'appréciation des animaux, *la table de pointage* suivante est utilisée au Concours spécial annuel de la race ferrandaise ; et lors des présentations pour inscriptions à la Commission du Livre généalogique depuis 1908 :

	Mâles	Femelles
» Tête, cornage et encolure	1	1
» Poitrine, amplitude	1,5	1,5
» Dessus, dos, reins, bassin, attache de la queue	2	2
» Culotte	1	1
» Membres et aplombs	1	1
» Robe, finesse de la peau et muqueuses	1	1
» Développement, taille et harmonie générale	1,5	1,5
» Marques laitières et qualité du veau suivant la mère	1	1,5

... ...

D'autre part, un Centre d'expérimentation zootechnique a été créé, en 1924, dans le canton de Rochefort-Montagne, par l'Office régional agricole du Massif Central, sous l'intelligente direction de M. le Docteur Roy, conseiller général. »

CHAPITRE III

CARACTÈRES DE LA RACE FERRANDAISE

A. — STANDARD DE LA RACE

Après quelques tribulations, dues au manque d'unité de vues des Membres de la Société Centrale d'Agriculture, le standard a été défini comme suit, par l'arrêté préfectoral du 2 septembre 1905, organisant le Herd-Book départemental :

Robe. — Pie rouge brique, la nuance du rouge aussi éloignée de l'acajou du Salers que du rouge pâle du Fribourgeois ou du Simmenthal ;

Poil. — Fin, lisse, chignon légèrement touffu ;

Saillie osseuse du crâne. — Un seul sommet ;

Cornes. — Blanches, avec l'extrémité foncée chez les adultes, dirigées horizontalement, un peu en avant d'abord, puis contournées légèrement en arrière ;

Chanfrein. — Droit et court ;

Œil. — Grand, orbite prononcée, regard vif, éveillé ;

Fanon. — Moyennement développé ;

Poitrine. — Descendue un peu en avant, bréchet saillant ;

Pis. — Carré, étendu sous le ventre, trayons volumineux et forts, régulièrement espacés ;

Veines du lait. — Très apparentes, souvent contournées, fontaines de lait grandes et bien ouvertes ;

Ecusson. — Très étendu ;

Muqueuses. — Les muqueuses, le mufle, la peau qui borde les yeux, l'anus et la vulve, devront être de couleur *rosée*, et *sans taches noires.*

En raison des constatations faites par la Commission du Herd-Book, il a été apporté quelques modifications au standard officiel, par les divers arrêtés préfectoraux pris à l'occasion des Concours spéciaux de la race ferrandaise, tenus, soit à Clermont-Ferrand, soit à Montbrison, au cours des années dernières : Concours spéciaux qui ont pu être organisés, grâce surtout aux interventions répétées de M. Vigier, le dévoué président de l'Office départemental agricole, et de l'Office régional agricole du Massif Central.

Le dernier en date de ces arrêtés définit ainsi les caractères distinctifs du ferrandais pur :

Robe pie rouge. — Le blanc et le rouge en égales proportions, en taches bien délimitées. Les extrémités des membres sont blanches. Le rouge est de teinte brique, aussi éloigné du rouge acajou du Salers que du rouge clair du Montbéliard ;

Muqueuses. — Rosées, sans taches noires ;

Tête. — Moyenne, front court et large, chanfrein droit, nez plutôt court, chignon formant courbe à un seul sommet ;

Œil. — Grand, orbite prononcée, regard vif et éveillé ;

Cornes. — Moyennes, de couleur blanche, aux extrémités foncées, surtout chez les adultes. Leur direction est d'abord horizontale et perpendiculaire au plan médian du corps ; les cornes se dirigent ensuite légèrement en avant, puis se relèvent en se contournant en dehors et vers l'arrière ;

Encolure. — Plutôt mince et allongée, fanon moyen ;

Ligne de dessus. — Rectiligne ; dos large, rein court, droit, bien attaché, hanches larges, espacées, croupe longue, bien musclée ;

Poitrine. — Haute, profonde, bien descendue, près de terre ;

Epaules. — Moyennement saillantes et espacées ;

Sangles. — Bonnes ;

Côtes. — Rondes et bien arquées ;

Culotte. — A développement moyen, fesse descendue, musclée, droite, ou légèrement oblique de haut en bas et d'arrière en avant ;

Bassin. — De largeur moyenne chez le mâle, mais grande chez la femelle ;

Membres. — Courts, bien d'aplomb, épais et solides dans la jambe et l'avant-bras, fins et secs dans les canons ; articulations assez larges ; pieds moyens, sabots à corne très résistante ;

Pis. — Grand, carré, étendu sous le ventre, trayons volumineux et régulièrement espacés ; trayons supplémentaires assez fréquents, veines du lait très apparentes, noueuses, contournées, fontaines du lait bien ouvertes, écusson développé ;

Taille. — Grande, adulte à cinq ans. Ensemble dégagé et robuste, arrière-train un peu soulevé par rapport à l'avant ;

Race à aptitudes mixtes, laitière et travailleuse.

Tels sont donc les caractères que devraient avoir, dans la mesure du possible, les animaux de race ferrandaise pure.

Il faut bien reconnaître que certains sujets ferrandais sont assez loin de réaliser ce type.

B. — MENSURATIONS DIVERSES

C'est ainsi que des animaux ferrandais, exposés aux Concours de Paris, en 1923, 1924, 1925 et 1926, à en juger par les mensurations dont ils ont été l'objet de la part de M. André LEROY, chef de Travaux de zootechnie à l'Institut agronomique de Paris, (V. tableau pages 62-63) n'étaient pas dans un état de perfection comparable à celui que fait supposer la lecture des caractères définis au standard.

Ces mensurations expliquent même, dans une certaine mesure, les critiques faites aux ferrandais exposés, au Concours de 1926, par M. BEAUMONT, vétérinaire et sénateur de l'Allier, qui leur repprochait notamment leur manque d'ampleur, leur arrière-train soulevé.

La race ferrandaise, heureusement pour elle, possède des représentants mieux conformés que ceux qui ont figuré aux divers Concours de Paris.

J'ai personnellement pris un certain nombre de mesures, d'après les indications de MM. les Professeurs LESBRE et LETARD (Voir tableau page 64 *bis*), qui

présentent de notables différences avec celles du tableau pages 62-63.

Ces différences ne doivent pas surprendre ; car M. VOITELLIER, ingénieur agronome, en a constaté d'analogues, sur les deux vaches ferrandaises dont les mensurations figurent à la planche V de son travail intitulé : *Rôle des mensurations dans l'amélioration des races*, publié en 1914.

D'autre part, les mensurations que j'ai prises sur des animaux inscrits au Herd-Book ferrandais peuvent, à mon avis, supporter avantageusement la comparaison avec d'autres semblables que j'ai eu l'occasion de prendre sur deux vaches charollaises, nées dans l'exploitation que possède M. Chevalérias, industriel et propriétaire à Grandsaigne, commune de Saint-Rémy-sur-Durolle, à 5 kilomètres de Thiers. (Voir tableau page 64.)

MENSURATIONS COMMUNIQUEES PAR A. LEROY,

MENSURATIONS DES TAUREAUX PRIMÉS

SECTION	PREMIÈRE SECTION				DEUXIÈME SECTION					
PROPRIÉTAIRE	Boucheix François, aux Mouillards Cne de St-Bonnet près-Orcival		Conchon Antoine St-Sauves		Boucheix François		Boucheix François		Bonabry Michel, aux Granges, Cne de Rochefort	
Lieu et Date du Concours .	Paris 1926		Paris 1926		Paris 1925		Paris 1926		Paris 1926	
RÉCOMPENSES.....	1er Prix		2e Prix		1er Prix		1er Prix		2e Prix	
Hauteur du garrot ..	142 cm	%	136 cm	%	143 cm	%	145 cm	%	142 cm	%
— au dos	140	98.6	135	99.3	139	97.2	141.5	97.6	137	96.5
— au sacrum .	151	106.3	144	105.9	144	100.7	153	105.5	146	102.8
— de la poitrine	74	52.1	78	57.3	81	56.6	77.5	53.4	78	54.9
Largeur — —	50	35.2	51.5	37.9	54	37.8	51.5	35.5	51	35.9
— aux hanches	49.5	34.8	47.5	34.9	57	39.9	53	36.5	49	34.5
— aux trochanters	52	36.6	52	38.2	51.5	36	52.5	36.2	51	35.9
Lougueur du Bassin .	55	38.7	53	40.0	57	39.9	56	38.6	54	38
— du tronc ...	172	121.1	170	125	174.5	122	183	126.2	176	123.9
Périmètre de la poitrine .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— du canon antérieur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Les taureaux de la première Section avaient évidemment l'arrière-train plutôt soulevé, ceux de la deuxième section étaient au contraire plus ou moins ensellés, parce qu'ils avaient sans doute fait la saillie avant d'avoir atteint un développement suffisant.

Chez les jeunes, la largeur de la poitrine l'emporte sur celle du bassin.

CHEF de TRAVAUX à L'INSTITUT AGRONOMIQUE

MENSURATIONS DES VACHES PRIMÉES

PREMIÈRE SECTION				DEUXIÈME SECTION					
Boucheix François		Monier Louis à Rochefort		Bonabry aux Granges		Bonabry aux Granges		Bonabry aux Granges	
Paris 1925		Paris 1924		Paris 1924		Paris 1923		Paris 1925	
1er Prix		1er Prix et championnat		1er Prix		1er Prix		1er Prix et championnat	
131 cm	%	134 cm	%	134.5	cm	142 cm	%	134 cm	%
133	101.5	134	100	131.5	97.7	139	97.9	135	100.7
140.5	107	141	105.2	138.5	102.9	151	106.3	144	107.2
71	54.2	69	51.5	70	52	77	54.3	72.5	54
46.5	35.5	48.5	36.2	45	33.4	43	30.3	53	39.5
47	35.9	55	41	53	39.4	55	38.7	52	38.8
46.5	35.5	46	34.3	48	35.7	51	35.9	52	38.8
48.5	37	51.5	38.4	53.5	39.8	55	38.7	50	37.3
149.5	114.2	155	115.7	163.5	121.5	171	120.5	164 5	119.2
»	»	185	»	180	»	»	»	180	»
»	»	21	»	»	»	»	»	19	»

Une génisse et une vache ont une taille plus grande au dos qu'au garrot : mais les tailles prises au sacrum indiquent toutes un arrière-train surélevé.

Mensurations effectuées le 21 août 1927, sur deux vaches charollaises adultes appartenant à M. Chevalérias, de Grandsaigne, commune de St-Rémy-sur-Durolle

Longueur de la tête	50%	%	50%m	%	
Largeur de la tête	20	44	20	40	
Distance de l'œil au naseau	22	44	23	46	Ces deux vaches, âgées de 7 à 8 ans, sont nées, dans l'exploitation, de vaches *vraisemblablement nées dans le pays*, mais saillies très probablement par des taureaux venant directement des pays d'origine (Allier, Nièvre ou Saône-et-Loire).
Epaisseur de la tête. Convexité du maxillaire au front perpendiculairement à l'axe de la tête.	27	54	27	54	
Longueur d'encolure. Sommet du chignon à l'intersection de l'épine acromienne au garrot.	75	150	68	136	
Longueur scapulo-ischiale	50	296	152	304	
Longueur de la croupe	148	88	43	86	
Largeur de la croupe (articulation coxofémorales)	44	100	48	96	Sous la seule influence du terrain, essentiellement granitique, il s'est produit une diminution appréciable du canon en ce qui concerne la taille et les dimensions de la poitrine (hauteur et circonférence).
Largeur maximum de la poitrine (en arrière des épaules	48	96	48	96	
Circonférence de la poitrine (en arrière des épaules)	175	350	168	336	
Hauteur de la poitrine	70	140	61	122	
Hauteur du garrot	136	272	130	260	
Hauteur de la croupe (angle interne de l'ilium	140	280	133	266	
Distance de la rotule à l'angle de la hanche	45	90	44	88	Cette exploitation est cependant l'une des mieux tenues que je connaisse.
— — — de la fesse	49	98	53	106	
— — à la pointe du jarret	47	94	46	92	
— du jarret au sol	52	104	47	94	
— du sommet du coude au pli du genou	36	72	35	70	
— du pli du genou au sol	36	73	34	68	

MENSURATIONS PRISES D'APRES LES INDICATIONS DE MM. LES PROFESSEURS LESBRE ET LETARD

DATES DES MENSURATIONS EFFECTUÉES..	3 Juin 1927				20 Juin 1927						20 Juin 1927							
NOMS ET ADRESSES DES PROPRIÉTAIRES..	M. Guillot, à St-Yvoix Commune de St-Anthème				M. Tézenas Félix au Léobard, Commune d'Isserteaux						M. Vigier Pierre à La Vaure, Cne de Fayet				M. Faugeras à Coissard, Cne de Fayet			
ANIMAUX MENSURÉS.....	F. 8 ans Bouton 202 Origine 1		F. 5 ans Bouton 183 Origine 2		F. Filiation 414 du M. 1446 née le 28 Février 1924 Tatouage 1433 3		F. Filiation 658 du M. 1629 née le 25 Juillet 1924 Tatouage 4288 4		F. Origine 2882 née le 25 Juillet 1921 Tatouage 1438 5		M. Origine 2855 né en Juin 1924 Tatouage 1448 6		M. Origine 2454 né en 1924 Tatouage 1447 7		M. Filiation 988 du taureau 1760 Tatouage 2513 8		M. Filiation 527 du taureau 1493 Tatouage 2034 9	
		%		%		%		%		%		%		%		%		%
Longueur de la tête.....	58	»	52	»	50	»	52	»	54	»	58	»	52	»	53	»	51	»
Largeur de la tête.....	23	39.6	22	42.3	22	44	22	44 3	23	42.6	24	40.7	24	46.1	23	43.4	23	45.1
Distance de l'œil an naseau.....	23	39.6	23	44.2	22	44	24	46.15	24	44.4	26	44.8	23	44.2	23	43.4	26	50.9
Epaisseur de la tête (convexité du maxillaire au front, perpendiculairement à l'axe de la tête.	32	55.1	33	56.9	29	58	29	55.7	31	57.4	34	58.6	33	63.4	32	60.4	33	64.7
Longueur d'encolure (sommet du chignon à l'intersection de l'épine acromienne avec le garrot).....	82	141.3	85	163.5	70	140	70	134.6	81	150	80	137.9	72	138.4	73	137.7	74	145.1
Longueur du tronc (de ce point à la pointe de la fesse).....	143	246.5	140	269.2	139	278	139	267.3	147	272.2	141	243.1	145	278.8	141	266.0	143	280.4
Longueur scapulo-ischiale.....	166	285.3	161	309.6	168	336	159	305.7	174	322.2	168	289.6	151	290.4	160	301.9	160	313.7
Longueur de la croupe.....	51	87.9	48	92.3	50	100	54	103.8	50	92.6	52	89.6	52	100	54	101.9	53	103.9
Largeur de la croupe (articulations coxo-fémorales).....	52	89.6	51	98	50	100	53	101.9	50	92.6	49	84.5	50	96.2	48	90.5	48	94.1
Largeur de la poitrine (en arrière des épaules).	45	77.6	51	98	50	100	52	100	50	92.6	50	86.5	50	96.2	47	88.7	49	96.1
Circonférence de la poitrine (en arrière des épaules.....	203	350	198	380.7	188	376	190	365.4	196	362.9	200	344.8	195	376.9	200	377.3	193	378.4
Hauteur de la poitrine..... ..	85	146.5	83	159.6	70	140	81	155.8	83	153.7	80	137.9	80	153.8	88	162.2	80	156.9
Hauteur du garrot.....	140	240.6	144	276.9	140	280	139	267.3	143	264.8	150	258.6	145	278.8	142	267.9	142	278.4
Hauteur de la croupe (angle interne de l'ilium).	138	237.9	145	278.8	144	288	142	273.1	147	272.2	152	262.1	149	286.5	142	267.9	145	284.3
Distance de la rotule à l'angle de la hanche...	49	84.4	49	94.2	48	96	50	96.1	55	101.8	50	86.5	50	96.1	50	94.3	53	103.9
— — à l'angle de la fesse.....	57	98.3	51	98	60	120	58	111.5	64	118.5	63	108.6	65	125	60	132	58	113.7
— — à la pointe du jarret	58	100	58	111.5	48	96	52	100	51	94.4	55	94.8	55	105.7	49	92.4	48	94.1
Distance de la pointe du jarret au sol	36	96.5	59	113.4	51	102	52	100	53	98.1	55	94.8	51	98.1	50	94.3	55	107.8
Distance du sommet du coude au pli du genou.	40	68.9	42	80.7	38	76	37	70.1	40	74.1	44	75.8	43	82.7	45	84.9	43	84.3
Distance du genou au sol.....	46	60.2	40	76 9	34	68	38	73.1	40	74.1	41	70.6	32	61.5	32	60.4	33	64.7

DATES DES MENSURATIONS EFFECTUÉES..	4 Juillet 1927						6 J									
NOMS ET ADRESSES DES PROPRIÉTAIRES..	M. le Docteur Roy à Gelles (Centre d'expérimentation Zootechnique)						M. Conchon, à Terrisse Commune de St-Julien - Puy-Lavèze						à la Gratad			
ANIMAUX MENSURÉS.....	*Mignonne* F. Origine 5664 7 ans Tatouage 983 10		*Randanne* (1) F. Origine 5672 4 ans Tatouage 995 11		*Lakmé* F. Origine 5669 5 ans Tatouage 990 12		*Reine* F. Origine 1712 9 ans Bouton 789 13		*Baronne* F. Origine 3812 6 ans Bouton 782 14		*Vaillante* F. Origine 3303 7 ans Bouton 475 15		*Charmante* F. Filiation Taureau 766 née le 25 Oct. 1919 Tatouage 216 16		*Lub* F. Fi Taure. née le 9 Bouto 1	
		%		%		%		%		%		%		%		
Longueur de la tête.....	52	»	52	»	55	»	51	»	55	»	50	»	53	»	52	
Largeur de la tête.....	22	42.3	22	42.3	22	40	21	41.1	20	36.4	19	38	22	41.5	21	
Distance de l'œil an naseau.....	23	44.2	23	44.2	27	49.1	21	41.1	25	45.4	24	48	24	45.3	27	
Epaisseur de la tête (convexité du maxillaire au front, perpendiculairement à l'axe de la tête.	28	53.8	30	57.7	29	52.7	29	56 8	32	58.2	30	60	30	56.6	30	
Longueur d'encolure (sommet du chignon à l'intersection de l'épine acromienne avec le garrot).....	78	150	75	144.2	67	121.8	75	147.1	70	127.3	70	140	67	126.4	74	
Longueur du tronc (de ce point à la pointe de la fesse).....	148	284.6	158	303.8	145	263.6	152	298.0	153	278.2	149	298	147	277.3	146	
Longueur scapulo-ischiale.....	171	328.8	173	332.7	164	298.2	174	341.1	175	318.2	170	340	165	311.3	174	
Longueur de la croupe.....	49	94.2	49	94.2	48	87.3	51	100	50	90.9	47	94	50	94.3	52	
Largeur de la croupe (articulations coxo-fémorales).....	63	121.1	65	125	54	98.2	56	109.8	56	101.8	54	108	54	101.9	56	
Largeur de la poitrine (en arrière des épaules).	64	123.1	56	107.7	52	96.4	56	101.9	54	98.2	46	92	52	98.1	58	
Circonférence de la poitrine (en arrière des épaules.....	214	411.5	205	394.2	195	356.4	200	392.1	197	358.2	190	380	209	394.3	205	
Hauteur de la poitrine..... ..	80	153.8	84	161.5	81	147.3	82	160.8	78	141.8	81	162	82	154.5	79	
Hauteur du garrot.....	150	288.4	148	283.6	140	254.5	146	236.3	145	263.6	140	280	142	267.9	142	
Hauteur de la croupe (angle interne de l'ilium).	152	292.3	152	292.3	142	258.2	145	284.3	150	272.7	140	280	144	271.7	145	
Distance de la rotule à l'angle de la hanche...	49	94.2	54	103.6	48	87.3	55	107.8	50	272.7	49	98	51	96.2	50	
— — à l'angle de la fesse.....	62	119.2	65	125	56	101.8	58	113.7	65	118.1	62	124	62	116.9	64	
— — à la pointe du jarret	53	101.9	48	92.3	50	90.9	50	98.0	56	101.8	48	96	51	96.2	54	
Distance de la pointe du jarret au sol	52	100	48	92.3	50	90.9	53	103.9	51	92.7	50	100	52	98.1	57	
Distance du sommet du coude au pli du genou.	41	78.8	38	73.1	36	65.4	38	74.5	40	72.8	36	72	39	73.6	40	
Distance du genou au sol.....	48	92 3	39	75	36	65.4	41	80.4	43	78.2	36	72	38	71.7	39	

MENSURATIONS PRISES D'APRES LES INDICATIONS DE MM. LES PROFESSEURS LESBRE ET LETARD

	20 Juin 1927								4 Juillet 1927						6 Juillet 1927																			
	M. Vigier Pierre à La Vaure, Cne de Fayet				M. Faugeras à Coissard, Cne de Fayet				M. le Docteur Roy à Gelles (Centre d'expérimentation Zootechnique)						M. Conchon, à Terrisse Commune de St-Julien - Puy-Lavèze						Monier Louis à la Gratade, Commune de Rochefort								Bonabry Jean aux Granges, Commune de Rochefort					
	M. Origine 2855 né en Juin 1924 Tatouage 1448		M. Origine 2454 né en 1924 Tatouage 1447		M. Filiation 988 du taureau 1760 Tatouage 2513		M. Filiation 527 du taureau 1493 Tatouage 2034		*Mignonne* F. Origine 5664 7 ans Tatouage 983		*Randanne* (1) F. Origine 5672 4 ans Tatouage 995		*Lakmé* F. Origine 5669 5 ans Tatouage 990		*Reine* F. Origine 1712 9 ans Bouton 789		*Baronne* F. Origine 3812 6 ans Bouton 782		*Vaillante* F. Origine 3303 7 ans Bouton 475		*Charmante* F. Filiation Taureau 766 née le 25 Oct. 1919 Tatouage 216		*Lubraye* F. Filiation Taureau 766 née le 9 Août 1919 Bouton 747		*Flamande* F. Origine 1560 9 ans Bouton 534		*Marchande* F. Origine 1559 9 ans Bouton 731		*Poudrade* F. Filiation 258 Taureau 838 née le 5 Juin 1922 Bouton 897		*Garel* F. Filiation 259 Taureau 838 née le 17 Fév. 1922 Bouton 872		F. Filation 121 née le 17 Oct. 1916 Taureau 294	
	5		6		7		8		9		10		11		12		13		14		15		16		17		18		19		20		21		22	
eaux		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%
igine 2882 e 25 Juil- 1921 uage 1438	»	42.6	58	40.7	52	46.1	53	43.4	51	45.1	52	42.3	52	42.3	55	40	51	41.1	55	36.4	50	38	53	41.5	52	40.4	50	42	48	41.6	50	42	52	42.3	52	38.5
	44.4	24	44.8	23	44.2	23	43.4	26	50.9	23	44.2	23	44.2	27	49.1	21	41.1	25	45.4	24	48	24	45.3	27	51.9	21	42	21	43.7	21	42	22	42.3	21	40.4
	57.4	34	58.6	33	63.4	32	60.4	33	64.7	28	53.8	30	57.7	29	52.7	29	56 8	32	58.2	30	60	30	56.6	30	57.7	30	60	28	58.3	28	56	30	57.7	29	55.8
	150	80	137.9	72	138.4	73	137.7	74	145.1	78	150	75	144.2	67	121.8	75	147.1	70	127.3	70	140	67	126.4	74	142.3	65	130	65	133.4	72	144	75	144.2	75	144.2
	272.2	141	243.1	145	278.8	141	266.0	143	280.4	148	284.6	158	303.8	145	263.6	152	298.0	153	278.2	149	298	147	277.3	146	280.7	140	280	145	302.1	147	294	144	276.9	147	282.7
	322.2	168	289.6	151	290.4	160	301.9	160	313.7	171	328.8	173	332.7	164	298.2	174	341.1	175	318.2	170	340	165	311.3	174	334.6	160	320	165	343.9	162	324	160	307.7	164	315.4
	92.6	52	89.6	52	100	54	101.9	53	103.9	49	94.2	49	94.2	48	87.3	51	100	50	90.9	47	94	50	94.3	52	100	47	94	47	97.9	54	108	48	92.4	49	94.2
	92.6	49	84.5	50	96.2	48	90.5	48	94.1	63	121.1	65	125	54	98.2	56	109.8	56	101.8	54	108	54	101.9	56	107.7	53	106	52	108.5	54	108	52	100	48	92.3
	92.6	50	86.5	50	96.2	47	88.7	49	96.1	64	123.1	56	107.7	52	96.4	56	101.9	54	98.2	46	92	52	98.1	58	111.5	57	114	52	108.5	46	96	46	88.4	54	103.8
	362.9	200	344.8	195	376.9	200	377.3	193	378.4	214	411.5	205	394.2	195	356.4	200	392.1	197	358.2	190	380	209	394.3	205	394.2	207	414	192	400	190	380	194	373 1	190	365.4
	153.7	80	137.9	80	153.8	88	162.2	80	156.9	80	153.8	84	161.5	81	147.3	82	160.8	78	141.8	81	162	82	154.5	79	151.9	79	158	77	160.4	79	158	80	153.6	77	148.1
	264.8	150	258.6	145	278.8	142	267.9	142	278.4	150	288.4	148	283.6	140	254.5	146	236.3	145	263.6	140	280	142	267.9	142	292.3	138	276	140	291.7	138	276	140	265.4	143	275
	272.2	152	262.1	149	286.5	142	267.9	145	284.3	152	292.3	152	292.3	142	258.2	145	284.3	150	272.7	140	280	144	271.7	145	278 8	141	282	143	297.9	141	282	145	278.8	145	278.8
	101.8	50	86.5	50	96.1	50	94.3	53	103.9	49	94.2	54	103.6	48	87.3	55	107.8	50	272.7	49	98	51	96.2	50	96.1	60	120	48	100	51	102	50	96.1	55	105.8
	118.5	63	108.6	65	125	60	132	58	113.7	62	119.2	65	125	56	101.8	58	113.7	65	118.1	62	124	62	116.9	64	123.1	63	126	61	127.1	57	114	60	115.4	62	119.2
	94.4	55	94.8	55	105.7	49	92.4	48	94.1	53	101.9	48	92.3	50	90.9	50	98.0	56	101.8	48	96	51	96.2	54	103.8	51	102	48	100	51	102	53	161.9	49	94.2
	98.1	55	94.8	51	98.1	50	94.3	55	107.8	52	100	48	92.3	50	90.9	53	103.9	51	92.7	50	100	52	98.1	57	109.6	52	104	49	102.1	49	98	49	94.2	50	96.1
	74.1	44	75.8	43	82.7	45	84.9	43	84.3	41	78.8	38	73.1	36	65.4	38	74.5	40	72.8	36	72	39	73.6	40	76.9	35	70	38	79.2	35	70	35	67.3	36	69.2
	74.1	41	70.6	32	61.5	32	60.4	33	64.7	48	92 3	39	75	36	65.4	41	80.4	43	78.2	36	72	38	71.7	39	75	37	74	37	77.1	40	80	40	76.9	40	76.9

(1) Ainsi nommée parce qu'elle sort du domaine de Randanne où la race a été conservée pure de tout croisement d'après Mestas.

Il convient de signaler :

1° La taille plus haute au garrot des N°s 1 et 13.

2° L'égalité de taille des N°s 8 et 15.

3° La faible différence des N°s 2 (1 an), 6 (2 ans), 10 (2 ans), 12 (2 ans), 16 (2 ans), 22 (2 ans).

Il y a donc des ferrandais dont l'attache de la queue est des meilleures.

D'autre part, je crois devoir attirer l'attention sur le développement pectoral des N^os :

10, 214	‰ 411.5	% de la long.	de la tête
18, 207	— 414	—	—
19, 192	— 400	—	—
16, 209	— 394.3	—	—
17, 205	— 394.2	—	—
11, 202	— 394.2	—	—
13, 200	—	—	—

J'estime que ces chiffres dénotent un bonne conformation.

Les mensurations que j'ai reproduites confirment-elles le classement de la race ferrandaise dans le type convexe, longiline, eumétrique, de M. le Professeur DECHAMBRE ?

La réponse à cette question nécessiterait peut-être une discussion très approfondie, qui dépasserait le cadre que je me suis tracé. Je me bornerai donc à reproduire le classement des races de ce type d'après le distingué Maître D'ALFORT :

a) Races de l'Europe Centrale et de l'Allemagne ;
b) Races de Salers et ferrandaise ;
Race rouge du Sud de l'Espagne ;
c) Race du Pays de Galles.

C. — DES MODIFICATIONS A APPORTER A LA DESCRIPTION DU STANDARD

Si l'on examine attentivement la définition qui en est donnée par le dernier arrêté préfectoral, il semble qu'il conviendrait de mieux préciser certains caractères, voire de supprimer quelques expressions qui me paraissent trop exclusives.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne la blancheur des extrémités, il me paraîtrait préférable de dire simplement qu'elles sont *généralement blanches.*

Je voudrais également qu'il fût accordé une mention spéciale à *la tache blanche frontale,* caractéristique en quelque sorte: tache plus ou moins prolongée par *une liste* terminée elle-même parfois par du la-

dre sur le mufle. Cette tache blanche frontale donne, pour ainsi dire, au sujet qui la présente, une allure de vrai ferrandais. Elle le distingue nettement, à mon avis, des croisements avec les races tachetées de l'Est, qui ont plutôt la tête blanche.

A l'article *muqueuses* rosées sans taches noires, il conviendrait d'ajouter : Mufle, pourtour des yeux, de la vulve et de l'anus d'un jaune terreux, rappelant sensiblement la couleur de la peau de l'homme des champs.

On pourrait moins insister sur certains détails qui semblent dénoter un état de perfection désirable, certes, mais non toujours réalisé.

Ainsi, l'expression « *peau souple et assez fine,* sans taches noires » devrait être remplacée par celle de « peau sans taches noires » : la finesse de la peau et sa souplesse n'étant pas forcément fonction de la race, mais bien de son habitat et de l'état général du sujet.

En ce qui concerne *la tête,* j'estime qu'il faudrait la définir comme suit : moyenne, front *court* et *carré* à lignes parallèles allant de la base des cornes à la partie saillante des orbites, chignon à un seul sommet dessinant une légère courbe en avant.

Je ne vois pas grand inconvénient à dire : « œil grand, orbite prononcée », mais je crois inutile de qualifier « le regard ».

« La face est plutôt courte, triangulaire, à base large et sommet étroit, par suite de la petitesse de l'arcade incisive ; ce qui rend le mufle relativement

petit et étroit », d'après Hommell, professeur spécial d'Agriculture à Riom, en 1902.

J'accepte volontiers cette description de la face ; et peut-être pourrait-on expliquer, par cette conformation, l'aptitude que montrent les animaux ferrandais à tirer profit de maigres pâturages, tels qu'on en trouve sur les montagnes d'Auvergne.

Quant aux cornes, on pourrait ajouter la mention « en lyre basse » ; et dire également qu'elles sont à section presque circulaire. Celles des taureaux, comme toujours, plutôt *courtes* et *fortes* à la base.

L'encolure est certainement mince et allongée chez les femelles, en général bonnes laitières ; mais le fanon est parfois assez développé chez le mâle, en raison même de la rusticité de la race. Il convient évidemment de rechercher les sujets à fanon peu développé : on en trouve assez souvent. Un des caractères les plus prononcés de cette région consiste dans la proéminence du sternum, qui fait dire au vulgaire que l'animal a du bréchet.

La ligne du dessus rectiligne doit être recherchée; car elle indique un animal bien conformé, quelles que soient la race et ses aptitudes, même l'*aptitude laitière.*

Toutefois, les bonnes latières tendent à la longue à s'enseller, par le poids de la mamelle et de son produit de sécrétion, qui s'ajoute à celui des viscères digestifs et génitaux. Peut-être arrive-t-il aussi que certaines vaches s'ensellent, et alors de bonne heure, parce qu'elles n'ont pas trouvé dans leur alimenta-

tion, en quantité suffisante, les éléments phosphatés nécessaires à leur entretien, ou bien encore à ce que leur puissance d'assimilation est insuffisante.

Il faut également préférer *le dos large, le rein court, droit, bien attaché, les hanches larges*, etc.

Quelle que soit la race, les sujets bien conformés seront issus d'ascendants eux-mêmes bien conformés; et ils resteront bien conformés, si leur alimentation est *régulière* et *rationnelle* depuis la naissance. C'est ce qui a manqué trop souvent aux animaux ferrandais qui, selon l'expression pittoresque de MESTAS, ont dû trop fréquemment se contenter de *teter la jambe de devant.*

Je l'ai dit et répété à maintes reprises : il est plutôt surprenant que la race ferrandaise ait pu résister aux mauvaises conditions dans lesquelles s'est opéré son élevage pendant de trop nombreuses années.

A l'article *culotte,* je ne vois pas la nécessité de maintenir intacte la formule « fesse descendue, *musclée,* droite, ou *légèrement oblique* de haut en bas et d'arrière en avant. Je veux bien admettre que ce soit là un caractère assez fréquent chez les bonnes laitières, comme il a été dit aux dernières assises tenues à Lyon, par l'*Association française pour l'avancement des Sciences ;* mais cela tient sans doute à ce que les très bonnes laitières sont plutôt maigres. Dans ces conditions, il est peu probable qu'elles aient la fesse musclée. Il suffirait donc de dire fesse descendue et bien musclée.

Quant à la *taille,* elle varie forcément avec les régions, comme l'ont si bien fait observer BAUDET-LAFARGE et tant d'autres.

Enfin, il me paraîtrait préférable de ne pas insister sur le caractère *arrière-train un peu soulevé* par rapport à l'avant.

Cela n'est pas toujours vrai, comme le prouvent bien les mensurations que j'ai prises, notamment chez MM. Guillot, de Saint-Yvoix, commune de Saint-Anthème ; Conchon, de Saint-Julien-Puy-Lavèze ; et Faugeras, de Fayet (voir tableau page 64 *bis*). Mais cela fait penser au premier concours spécial de la race ferrandaise organisé à Clermont-Ferrand, en 1902. L'un des concurrents affirmait sans rire que plus un sujet portait la queue haute, plus il était ferrandais. Il était d'ailleurs logique avec lui-même ; car les animaux présenés par lui sont arrivés bons derniers dans le classement fait par le Jury.

C'est avec raison que la description du standard de la race ferrandaise fait ressortir son *aptitude au travail* et son *aptitude laitière.* Elles sont connues depuis fort longtemps, comme l'indiquait déjà l'Abbé DE PRADT en 1803.

Pour en terminer avec les caractères à exiger des ferrandais purs, j'estime qu'il convient de se montrer intransigeant vis-à-vis des taches plus ou moins noires, *soit de la peau, soit des muqueuses ;* aussi bien que de la coloration foncée d'une partie de la production pileuse (barbe, extrémités), voire de la teinte plus ou moins *lavée* du pourtour des ouvertures naturelles.

Ce sont là des réminiscences ataviques d'anciens croisements effectués, soit avec les races à muqueuses noires, soit avec la limousine.

Il a fallu résister avec ténacité aux suggestions des représentants de la Société Centrale d'Agriculture, pour avoir gain de cause sur le premier point (1). Il faudra lutter encore *obstinément* pour éléminer systématiquement les sujets rappelant, *de près* ou *de loin*, les croisements avec la race limousine.

L'essentiel, en pareille matière, c'est, selon la phrase intitiale de ma thèse, de savoir dire aux éleveurs :

Ce qu'ils doivent conserver, d'une part,

Ce qu'ils doivent éliminer, d'autre part.

Ce n'est pas toujours facile ; mais c'est là le rôle essentiel de la Commission du Herd-Book ferrandais.

D. — HERD-BOOK

Comme il a été indiqué déjà, le Herd-Book officiel de la race ferrandaise a été organisé par l'arrêté préfectoral du 2 septembre 1905, ainsi conçu :

Le Préfet du Puy-de-Dôme, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la délibération en date du 31 août 1905, par laquelle le Conseil général du Puy-de-Dôme invite l'Administration à instituer un Herd-Book officiel de la race ferrandaise sur

(1) D'après le Secrétaire général du Herd-Book organisé par la Société Centrale d'Agriculture, nous ne trouverions aucun ferrandais qui n'ait pas de taches noires.

les bases édictées par l'arrêté préfectoral du 18 juillet 1905 (organisant le Concours spécial du 21 août 1905),

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué dans le département du Puy-de-Dôme un Herd-Book officiel de la race bovine ferrandaise.

ART. 2. — Seront seuls inscrits au Herd-Book les animaux de pure race ferrandaise dont les caractères ont été ainsi définis :

(Voir pages 57 et suivantes)

ADMINISTRATION

ART. 3. — L'Administration du Herd-Book appartient à une Commission présidée par le Préfet et nommée par lui pour trois ans.

Cette Commission comprend :

1° Un Bureau, composé de deux Vice-Présidents élus par les Membres de la Commission, un Secrétaire général et un Trésorier nommés par le Préfet.

Le Professeur départemental d'Agriculture et le Vétérinaire départemental font, de droit, partie du Bureau ;

2° 15 Assesseurs.

ART. 4. — Les Membres de la Commission exercent leurs fonctions gratuitement ; mais ils sont remboursés de leurs frais de voyage.

La tenue des livres est confiée à un Secrétaire-comptable nommé par le Préfet.

ART. 5. — L'examen des animaux est fait soit dans les écuries, soit pendant les concours, soit en réunissant les animaux d'un même centre d'élevage sur un point déterminé à l'avance, par une délégation de la Commission du Herd-Book, qui devra comprendre au moins trois membres, dont le Professeur départemental d'Agriculture ou le Vétérinaire départemental.

INSCRIPTION

Art. 6. — Les inscriptions ont lieu :
1° Au titre du livre d'origine (article 7) ;
2° Au titre des Concours (article 8) ;
3° Au titre de la filiation (article 9).

Art. 7. — Les inscriptions au titre du livre d'origine peuvent comprendre les animaux dont la filiation est inconnue.

Ces animaux devront être nés dans le département du Puy-de-Dôme et âgés, les mâles, d'un an au moins, les génisses, de deux ans au moins.

Les inscriptions auront lieu sur la demande des propriétaires, qui devront remplir un questionnaire et l'adresser à la Préfecture. Ils recevront ensuite avis du lieu où les animaux devront être conduits pour être examinés par la Commission.

La clôture de ces inscriptions aura lieu le 31 décembre 1907.

Art. 8. — Les animaux primés aux Concours départementaux du Puy-de-Dôme, aux Concours spéciaux ou nationaux où le Puy-de-Dôme sera admis, pourront être inscrits au Herd-Book, sur la demande des propriétaires et après examen de la Commission, dans les conditions d'âge prévues à l'article 7.

Art. 9. — Pourront être inscrits au Herd-Book les animaux issus de pères et de mères déjà inscrits.

Les déclarations de naissance seront adressées, conformément à l'article 20, au Président du Herd-Book (c'est-à-dire au Préfet) dans un délai de trois mois ; la Commission indiquera ultérieurement, aux propriétaires, le lieu et la date où l'animal sera examiné et marqué, *s'il présente bien les caractères de la race.*

Le droit d'inscription au Herd-Book au titre de la filiation appartient à tout éleveur, du territoire français, devenu propriétaire de reproducteurs inscrits au Herd-Book depuis trois générations.

Art. 10. — La Commission, à la majorité des deux tiers des membres, peut refuser l'inscription *ou ordonner la radiation* d'un animal mal racé, ou *de mauvaise conformation.*

CONSTATATION DES INSCRIPTIONS

Art. 11. — Chaque inscription est faite dans un registre à souche avec feuillets détachables numérotés.

L'inscription comprend les noms, prénoms, adresse du propriétaire, le nom, le sexe de l'animal, sa filiation, ses signes caractéristiques, s'il y a lieu.

Art. 12. — Le propriétaire reçoit, comme titre, le feuillet descriptif et numéroté détaché du carnet à souche.

Il ne peut, *dans aucun cas,* en être délivré duplicata.

Art. 13. — Pour éviter les fraudes par substitution d'animal, les ennuis résultant de pertes des feuillets ci-dessus, assurer la sécurité des transactions et identifier les animaux, chaque animal inscrit est muni à l'oreille d'un bouton rivé portant d'une part « Herd-Book ferrandais », et d'autre part, un numéro d'ordre.

DROITS D'INSCRIPTIONS

Art. 14. — Les inscriptions donnent lieu à un droit de un franc par animal. Cette somme sera versée par le propriétaire entre les mains de la délégation, au moment où l'animal sera marqué.

Art. 15. — Les ressources du Herd-Book se composent :
1° Des allocations de l'Etat et du Conseil général ;
2° Des droits d'inscription.

Art. 16. — Les fonds sont encaissés par le Trésorier et placés à la Caisse d'Epargne.

SAILLIES

Art. 17. — Le propriétaire d'un taureau inscrit recevra, moyennant la somme de deux francs, un carnet à souche de saillies, d'où il tirera le certificat prévu à l'article 19.

Il sera tenu de renvoyer la souche de ce carnet, lorsque les feuillets à détacher seront épuisés ; il ne lui en sera délivré d'autre que si cette condition est remplie.

ART. 18. — En cas de vente d'un taureau inscrit, le carnet sera retourné à la Commission du Herd-Book, avec l'indication des nom et domicile de l'acquéreur.

ART. 19. — Le propriétaire d'une vache inscrite qui la fera saillir par un taureau inscrit paiera, au maximum, pour prix de la saillie, un droit de deux francs. Il se fera remettre, par le propriétaire du taureau, un certificat extrait du carnet à souche, moyennant 0 fr. 25 payés en plus du droit de saillie.

ART. 20. — Ce certificat sera envoyé à la Commission du Herd-Book, avec la mention de la déclaration de naissance dans les trois mois de la naissance du produit.

ART. 21. — Le propriétaire d'un taureau inscrit, qui fait saillir une vache inscrite lui appartenant, se délivre à lui-même un certificat de saillie, extrait également du carnet à souche.

ART. 22. — Le présent arrêté sera notifié à tous les Comices et Sociétés d'Agriculture du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le 2 septembre 1905.

Signé : PAUL JOLY.

Cet arrêté a été suivi d'un autre, pris le lendemain 3 septembre 1905, et désignant comme Membres de la Commission du Herd-Book, pour une durée de trois ans :

1° Quatorze Conseillers généraux : MM. BARRIÈRE, BLANCHETON, BONNEFOY, BOUDET, FABRE, maire de Clermont, FABRE, maire de Vic-le-Comte, FÉLIX, GARDETTE, GIRAUD, HUGUET, MAZUEL, ROUSSEL, SABATERIE et VIGIER ;

2° M. CHRISTOPHLE, président de la Société d'Horticulture et de Viticulture (Secrétaire général de l'ancien Herd-Book) ;

3° MM. GENESTE et VEYRET, professeurs spéciaux d'Agriculture.

D'autre part, en exécution de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 2 septembre 1905, pris la veille, étaient adjoints à cette Commission comme Membres de droit du Bureau :

MM. LAUREILLARD, professeur spécial d'Agriculture, suppléant départemental, en qualité de secrétaire général ; et PITIOT, vétérinaire départemental, comme trésorier.

Enfin, les Vétérinaires sanitaires pouvaient, dans leur circonscription, faire partie de la Délégation chargée d'assurer l'inscription au Herd-Book des animaux présentés ; et le Chef de Bureau de l'Agriculture était désigné comme secrétaire-comptable.

A l'heure actuelle, le Herd-Book est devenu interdépartemental, par arrêté préfectoral du 19 février 1921. D'autre part, l'arrêté du 3 septembre 1905 et ceux qui l'ont suivi ont été remplacés par le suivant :

ARRETE

Le Préfet du Puy-de-Dôme, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 1905 instituant dans le département du Puy-de-Dôme un Herd-Book officiel de la race bovine ferrandaise,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, pour une durée de trois ans, membres de la Commission d'Administration du Herd-Book officiel de la race bovine ferrandaise :

Arrondissement d'Ambert :

MM. ARCHIMBAUD, conseiller général à Saint-Amant-Roche-Savine ;
Dr CHASSAING, député, conseiller général à Saint-Anthème ;
Dr SABATERIE, sénateur, conseiller général à Arlanc.

Arrondissement de Clermont :

Dr MARCOMBES, conseiller général, maire de Clermont-Ferrand ;
Dr MIODET, conseiller général à Saint-Dier ;
Dr ROY, conseiller général à Rochefort-Montagne.

Arrondissement d'Issoire :

VIGIER, conseiller général à Latour-d'Auvergne ;
REYNOUARD, député, conseiller général à Besse ;
SAUVADET, conseiller général au Vernet-la-Varenne.

Arrondissement de Riom :

BAYLE, conseiller général à Châteaugay ;
MAYMAT, conseiller général à Pionsat.

Arrondissement de Thiers :

HUGUET, député, conseiller général à Seychalles ;
JOSSELIN, conseiller général à Courpière ;

COTE Henri, président de la Fédération des Syndicats agricoles du Puy-de-Dôme ;
CAYLA, professeur d'Agriculture à Riom ;
VALDEBOUZE, professeur d'Agriculture adjoint à la Direction des Services agricoles ;
MESTAS, vétérinaire à Rochefort-Montagne.

Département de la Loire :

BONNIAUD Louis, vice-président de la Société d'Agriculture de Montbrison ;
JUBAN François, président du Syndicat d'Elevage de la race ferrandaise de Montbrison ;
GUIGNOT, directeur des Services agricoles de la Loire, à Saint-Etienne.

ART. 2. — Sont adjoints à cette Commission et font de droit partie du Bureau, conformément à l'article 3 de l'arrêté susvisé du 2 septembre 1905 :

MM. VEYRET, directeur des Services agricoles du Puy-de-Dôme, qui sera chargé des fonctions de Secrétaire général ;
PITIOT, directeur des Services Vétérinaires, qui remplira les fonctions de Trésorier (1).

ART. 3. — M. PÉRISSEL, chef de Bureau à la Préfecture, est désigné en qualité de Secrétaire-Comptable.

ART. 4. — MM. les Vétérinaires sanitaires pourront, dans leur circonscription, faire partie de la délégation chargée d'assurer l'inscription au Herd-Book des animaux présentés.

Clermont-Ferrand, le 24 décembre 1924.

Le Préfet,

Signé : ANJUBAULT.

(1) Je viens d'être avisé que par arrêté du 24 décembre 1927, je suis nommé, pour trois ans, Membre de la Commission d'Administration du Herd-Book officiel de la race ferrandaise.

CHAPITRE IV

PROCÉDÉS D'AMÉLIORATION

A. — ACTION DU HERD-BOOK

Elle doit s'exercer d'une façon vigilante ; et ce n'est pas toujours chose facile.

Certes, la Commission du Herd-Book a été unanime, le plus souvent, lorsqu'il s'est agi de prononcer l'admission ou le refus d'un reproducteur mâle ; mais elle a parfois hésité à refuser une femelle présentant des caractères laitiers, et ne répondant pas toujours au vrai type ferrandais.

Il en a été de même, lorsque l'inscription au titre de la filiation était réclamée pour un produit accompagné d'un certificat de naissance, établissant qu'il était issu de parents inscrits au Herd-Book.

A mon avis, il est indispensable d'appliquer, fermement, les dispositions de l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 2 septembre 1905 :

Inscrire seulement les animaux présentant bien les caractères de la race ;

Refuser impitoyablement tous ceux chez lesquels les caractères sont insuffisamment nets.

L'action de la Commission du Herd-Book sera dorénavant grandement facilitée, par la décision, prise le 12 avril 1927, prononçant enfin *la clôture des inscriptions au titre du livre d'origine :*

A partir du 1er janvier 1928, en effet, ne doivent être inscrits que les produits nés de père et mère inscrits eux-mêmes, soit au livre d'origine, soit au livre de filiation.

Actuellement il a été inscrit au titre « origine » 2.798 mâles et 7.171 femelles ; et au titre « filiation » 782 mâles et 1.398 femelles.

Jusqu'en 1924, les animaux inscrits étaient marqués comme il est indiqué à l'article 13 de l'arrêté préfectoral du 2 septembre 1905.

Depuis le 2 juillet 1924, tous les animaux inscrits sont tatoués à l'oreille, à l'aide de deux pinces, qui inscrivent sous l'épiderme, l'une, les lettres H, B, F, l'autre, un numéro d'ordre.

Le n° 1 a été attribué à une génisse présentée, ce jour-là, par M. Riocreux Louis, de Bois-Jarrêt, commune d'Izieux (Loire).

Le dernier numéro attribué est 4480, à une femelle de 3 ans appartenant à M. Mitton, de Puy-Lavèze.

La pince pouvant recevoir 4 chiffres, le numéro le plus élevé qui puisse être donné est 9999. Une deuxième série de 1 à 9999 sera ensuite commencée. Il est peu probable qu'une confusion soit possible entre les animaux ferrandais portant le même numéro dans deux séries différentes ; mais toute confusion pourrait être évitée en complétant les indications de la pince HBF.

B. — ACTION DES SYNDICATS D'ELEVAGE

Elle me paraît de première importance ; et l'on ne saurait trop féliciter mon ami Veyret de son activité particulière à cet égard.

Grâce à lui, surtout, il existe actuellement :

62 Syndicats d'élevage dans l'arrondissement d'Ambert ;

10 Syndicats d'élevage dans l'arrondissement de Clermont-Ferrand ;

9 Syndicats d'élevage dans l'arrondissement d'Issoire ;

5 Syndicats d'élevage dans l'arrondissement de Riom ;

4 Syndicats d'élevage dans l'arrondissement de Thiers.

Soit, pour l'ensemble du département, 90 Syndicats s'occupant exclusivement de l'amélioration de la race ferrandaise : en achetant des taureaux de choix, en accordant des primes aux détenteurs de femelles ferrandaises conduites au taureau syndical, etc...

Ces Syndicats contrôlent actuellement 18.640 vaches considérées comme ferrandaises (quoique n'étant pas toutes inscrites au Herd-Book).

Grâce aux Syndicats, il est donc possible de mettre à la disposition des petits éleveurs des taureaux de choix. Il conviendrait d'encourager fortement la conservation des meilleurs de ces taureaux, en attribuant, aux détenteurs, des primes dont l'importance devrait être en quelque sorte proportionnée à la durée des services (1).

(1) Il existe, en outre, dans le Puy-de-Dôme, 13 Syndicats contrôlant 1.547 vaches charollaises, Syndicats constitués en vue de l'achat, aux pays d'origine, de taureaux de cette race.

A mon avis, ces Syndicats ne devraient fonctionner que dans le pays où la culture est très en progrès : où, par conséquent, la race charollaise ne risque pas de péricliter.

C. — PRIMES DE CONSERVATION

Comme il est dit plus haut, ces primes devraient être proportionnées à la durée des services, de façon à pousser à la *conservation* des taureaux d'un certain âge, réellement aptes à contribuer à l'amélioration de la race.

Ainsi que le disait, en 1825, BAUDET-LAFARGE, dans son rapport à la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, les taureaux ne sont aptes à bien remplir leur fonction reproductrice que lorsqu'ils ont acquis leur complet développement. C'est donc une erreur de les utiliser seulement de 1 à 2 ans, sous prétexte qu'en prenant de l'âge, ils deviennent souvent dangereux. Il faut bien admettre que les taureaux ne deviennent vicieux, le plus souvent, qu'en raison de l'inaptitude de leurs détenteurs à les utiliser, à les conduire. En pareille matière, surtout, la méthode persuasive produit de bien meilleurs effets que la manière forte. Il y faut de la patience, certes, dans la plupart des cas. C'est une raison de plus pour reconnaître *pécuniairement* le mérite de ceux qui l'emploient ; et *leur susciter des imitateurs.*

Il vaudrait mieux, par contre, renoncer franchement au système, trop employé dans divers concours, système accordant une sorte de prix de consolation au propriétaire de tout animal amené : le but à

poursuivre, par tout concours qui se respecte, étant l'éducation de la masse, serait ainsi bien plus sûrement atteint.

En compulsant les « Archives départementales », j'ai vu qu'au Concours tenu à Clermont-Ferrand, en 1863, le programme prévoyait, notamment, pour les mâles ferrandais :

1re Section : 1er prix, 600 francs ; 2e prix, 500 francs ; 3e prix, 400 francs ; 4e prix, 300 francs ;

2e Section : 1er prix, 600 francs ; 2e prix, 500 francs ; 3e prix, 400 francs ; 4e prix, 300 francs.

Il faudrait adopter le plus possible une méthode analogue : Donner peu de prix, mais donner des prix d'une importance réelle.

Il faut encourager les vrais efforts, en augmentant surtout, je le répète, *le taux* des primes de conservation, notamment pour les taureaux d'un certain âge ayant fait leurs preuves, dont la conservation est vraiment utile à l'élevage ; alors qu'elle est plus aléatoire, partant plus onéreuse, pour le détenteur du taureau.

Aussi ai-je applaudi sans réserve à la décision prise par le Jury, au dernier Concours organisé par la Société d'Agriculture d'Ambert, à Saint-Amant-Roche-Savine, d'accorder la plus haute récompense à un taureau de *sept* ans, *resté doux,* donnant d'ailleurs de beaux et bons produits.

Les Syndicats ont encore un rôle utile à remplir en organisant :

D. — LE CONTROLE LAITIER

Ce contrôle fonctionne déjà dans la région de Saint-Anthême, dans celle de Tauves et Saint-Sauves, ainsi qu'au *Centre d'Expérimentation zootechnique de Gelles.*

Bien que l'organisation de ce contrôle soit récente, elle a déjà donné des résultats appréciables ; et je ne doute point que l'exemple des pays où ce contrôle est établi depuis 30 ans, où il a permis d'augmenter la production laitière d'au moins dix pour cent, engagera fortement les intéressés à s'organiser sérieusement pour mieux supporter les sacrifices nécessaires ; et aussi à suivre les règles de base en matière de production du bétail :

« 1° Se séparer sans regret et *au plus tôt* des non-valeurs classées en queue de liste ;

» 2° Tenir *exactement* le registre d'étable, afin de connaître *toujours* le degré de parenté et l'ascendance de *chaque* animal ;

» 3° Ne livrer à la reproduction que les bêtes de grand rapport, *en surveillant particulièrement le taureau,* dont il est possible de connaître la valeur beurrière d'après celle de ses sœurs de père ;

» S'il est bon raceur et se montre améliorateur, le conserver jusqu'à *un âge très avancé ;*

» 4° Nourrir convenablement les meilleures laitières et *traire toujours à fond ;*

5° Ne pas conserver les vaches trop âgées, en période de déclin. »

Il est évident que le contrôle laitier entraîne des frais assez élevés, qu'il conviendrait d'éviter le plus possible, aux adhérents des Syndicats laitiers, par de larges subventions à ces organismes.

E. — AMELIORATION DES CONDITIONS HYGIENIQUES

1° *Alimentation.* — L'essentiel pour les éleveurs ferrandais aussi bien que pour les éleveurs de n'importe quelle race, c'est de ne pas perdre de vue :

a) Que les animaux sont des machines dont le rôle est de transformer les aliments ;

b) Que ces machines donneront un rendement d'autant meilleur qu'elles seront fabriquées dans des conditions plus normales ;

c) Que la première des conditions à remplir, c'est de donner à l'animal, *depuis sa naissance,* et même avant, pourrait-on dire, *une alimentation rationnelle,* de lui réserver, par conséquent, tout le lait maternel; et de continuer l'alimentation lactée le plus longtemps possible, comme cela est pratiqué notamment dans les bons centres d'élevage du charollais ; comme cela se produit encore, je crois, pour le Salers (si toutefois le prix des fourmes n'hypnotise pas trop

le vacher chargé du buron) dans certaines montagnes du Cantal, où l'on s'arrange de manière à obtenir les naissances assez tôt, pour permettre aux jeunes de suivre les mères à la montagne, et de s'y sevrer progressivement et naturellement; comme cela se produisait, surtout autrefois, dans la région de Saint-Anthême, où florissait le régime *des jasseries*, avec production des célèbres fourmes d'Ambert.

Seuls, l'alimentation rationnelle des jeunes et leur sevrage naturel peuvent permettre à leur appareil digestif de se développer normalement ; et donner plus tard, à cet appareil digestif, la faculté d'utiliser au maximum les aliments mis à sa disposition.

Il convient naturellement d'améliorer le plus possible la qualité de ces aliments, *sous réserve absolue* d'apporter la plus grande régularité dans la distribution des rations ; de faire en sorte, d'abord, que la ration soit suffisante au point de vue « entretien » de chaque animal ; d'agir de manière à ce que la ration soit aussi abondante que le permettent les circonstances ; de veiller surtout, avec le plus grand soin, à ce que les modifications apportées dans la masse nutritive journalière soient progressives ; de façon à éviter les perturbations causées, dans le fonctionnement des multiples glandes digestives, par les variations brusques de régime.

Aussi bien que tout organisme, ou toute partie d'organisme, ces glandes doivent, en effet, être maintenues en état d'entraînement aussi développé que

possible, tout en évitant leur surmenage avec le plus grand soin.

Il faut donc, par-dessus tout, que l'éleveur s'attache à ne pas conserver plus d'animaux qu'il n'en peut nourrir convenablement. Il pourrait aussi mieux utiliser les graines fourragères qui s'accumulent sur le plancher du fenil, en les donnant sous forme de *buvées*, aux animaux débiles, aux jeunes, ou aux mères. Cela vaudrait infiniment mieux que de s'en servir comme semences *non sélectionnées*.

2° *Pansage*. — Il convient, d'autre part, d'insister tout particulièrement sur l'utilité d'un pansage *régulier* et *journalier*, à la brosse et à l'étrille.

Que de fois n'a-t-on pas dit et répété qu'un bon pansage, chez le cheval, remplace un picotin d'avoine ?

Et dans quel état se trouveraient les chevaux de l'armée, avec une ration réglementaire plutôt insuffisante, s'ils n'étaient l'objet d'un pansage bien compris ? On en a eu un aperçu pendant la guerre.

3° *Logement*. — Beaucoup trop nombreuses encore sont les étables basses, mal aérées, mal éclairées.

Il importe de leur donner le plus possible *une hauteur de trois mètres*, quelle que soit l'altitude.

Il importe également de faire pénétrer la lumière par des ouvertures aussi grandes que possible, s'ouvrant, de préférence, au ras du plancher séparant l'étable du grenier à fourrages.

Il importe surtout de favoriser l'évacuation des buées de l'étable ;

D'éviter leur passage à travers les fissures du dit plancher.

C'est pourquoi, en toutes circonstances, et notamment dans mes causeries aux élèves des Ecoles ménagères ambulantes agricoles, j'ai recommandé l'établissement de cheminées d'aération dans chaque coin de l'étable, *et à la partie supérieure :* cheminées établies à l'intérieur même du fenil, de préférence, constituées au besoin par de simples planches placées debout, et juxtaposées au-dessus d'ouvertures de 30 centimètres de côté, pratiquées dans le plancher (avant la rentrée des foins) et aboutissant *sous le toit.*

De la sorte, on évite l'impression d'air froid ressentie lorsque les cheminées d'aération aboutissent directement à l'extérieur : impression provoquant trop souvent l'occlusion plus ou moins permanente des dites cheminées.

F. — AMELIORATION DU MILIEU CULTURAL

Il faut aussi que les éleveurs s'attachent à réaliser le plus grand nombre possible d'améliorations culturales, comme cela s'est produit depuis 30 ans dans l'arrondissement d'Ambert, sous l'impulsion méthodique de mon ami Veyret ; qui a d'ailleurs recueilli le fruit de ses efforts persévérants, en devenant Directeur des Services agricoles du Puy-de-Dôme.

Les éleveurs de Rochefort devront donc suivre l'exemple de leurs collègues du Livradois, s'ils ne

veulent pas être distancés par eux. Ils ne devront plus se contenter de l'alimentation aux fourrages secs récoltés sur place, lesquels ne sont pas toujours de qualité suffisante.

Certes, la production fourragère, au cours des années dernières, a été très améliorée par l'assainissement de prairies humides et l'apport de scories de déphosphoration, notamment.

D'autre part, les fourrages récoltés se conservent mieux grâce à l'emploi du *sel marin,* de plus en plus généralisé, sous l'impulsion des Services agricoles.

A ce point de vue, il est bon de noter que la Compagnie des Salins du Midi a vendu, dans le Puy-de-Dôme, 7.264 quintaux métriques de sels agricoles, en 1925, et 11.795 quintaux métriques, en 1926, soit une augmentation de 62,4 % d'une année à l'autre.

Il ne faudrait pas oublier, toutefois, que l'emploi du sel peut être l'occasion *d'accidents mortels,* lorsque les sacs (ou autres récipients qui le contiennent) ne sont pas placés hors de la portée des animaux, parfois trop friands de cette substance, si utile *lorsqu'elle est employée à petites doses.*

G. — IDENTIFICATION DES ANIMAUX PAR LA METHODE DU TATOUAGE

On peut lire, dans la *Revue de Zootechnie* (mars 1928, page 141, communication Voitelier) :

« En Seine-Inférieure, on pratique de plus en plus le tatouage des animaux dans les 48 heures de leur naissance.

» Or, les difficultés pratiques de ce marquage non différé et de son contrôle sont *telles* que la plupart des Associations, qui s'occupent de la tenue des livres généalogiques, n'ont pas voulu l'imposer à leurs adhérents.

» En le réclamant, les éleveurs de Seine-Inférieure prouvent qu'*ils s'aperçoivent aujourd'hui* qu'on ne saurait trop accroître la valeur des certificats d'origine ; et qu'il importe de ne pas laisser la moindre suspicion *sur la date réelle de la naissance ou des substitutions possibles d'animaux*, quand il n'y pas marquage contrôlé dès la naissance.

» (En 1926, 384 veaux ont été tatoués, p. 186). »

Cela prouve une fois de plus combien l'on a raison de recommander toute méthode pouvant garantir la parfaite sincérité des certificats, *délivrés pour quelque cause que ce soit.*

CONCLUSIONS

En résumé, la race ferrandaise constitue bien une entité zootechnique parfaitement définie, répondant surtout aux nécessités culturales des pays granitiques et prospérant *même sur les sols pauvres.*

Elle s'est formée vraisemblablement dans les environs de Rochefort-Montagne et du Mont-Dore, s'y est adaptée, tout comme le Salers dans le Massif des Monts du Cantal.

Elle est descendue ensuite dans les plaines voisines. Elle y a profité des meilleures conditions qui lui étaient offertes.

Il semble bien qu'il y ait là deux races autochtones parfaitement acclimatées à leur habitat ; et douées d'une rusticité et d'une endurance au travail toutes particulières.

La rudesse du climat des Monts d'Auvergne (Monts Dores, Monts Dômes et Monts du Cantal) les a protégées contre les effets de croisements intempestifs.

En ce qui concerne plus spécialement la race ferrandaise, elle a prouvé depuis longtemps qu'elle était susceptible de s'améliorer lorsqu'elle était mise à meilleure table.

La réputation des ferrandais vendus à Clermont-*Ferrand* et Mont-*Ferrand* était grande ; et c'est très probablement parce que les acquéreurs venaient les chercher surtout à Mont-*Ferrand*, que le qualificatif de *ferrandais* leur a été donné.

Il convient de souligner, avec BAUDET-LAFARGE, que les ferrandais des environs de Clermont-Ferrand, Gerzat, Riom, etc., ont fait l'admiration des éleveurs, avant la transformation des *gras pâturages de Limagne* en domaines de culture ; et qu'à ce moment les ferrandais étaient encore plus renommés qu'aujourd'hui pour leurs *aptitudes au travail* et à la *production du lait*. C'est qu'*à ce moment* les fromageries industrielles étaient inconnues.

L'appât du gain immédiat a entraîné temporairement une certaine dégénérescence du ferrandais, qui explique, sans le justifier, l'ostracisme dont il a été l'objet en 1895 : ostracisme qui a eu heureusement pour effet de réveiller l'ardeur des fervents de la race, et de la réhabiliter dans l'opinion de beaucoup.

L'amélioration du ferrandais, au point de vue boucherie, a été démontrée maintes fois dans les concours d'animaux gras organisés à Clermont-Ferrand, par la Société Centrale d'Agriculture, puis par le Comice agricole de Clermont-Ferrand. Souvent, les ferrandais l'ont emporté sur les Salers, avec lesquels ils étaient en concurrence.

J'ai constaté moi-même, notamment de 1890 à 1893, des poids vifs de 750 à 800 kilos, et plus, sur des ferrandais pie rouge, avec des rendements en viande nette approchant de 60 %. Et si l'on feuilletait les comptes rendus des Concours d'animaux gras tenus à Saint-Beauzire ou Ennezat, on y trouverait certainement des sujets ferrandais cités comme ayant eu la première prime dans la section Salers-Ferrandais.

J'ai conservé, d'autre part, le souvenir très net de très beaux ferrandais pie rouge entretenus par un fermier nommé Sartiaux, du Marais de Riom.

Au point de vue de la *production laitière*, les rendements journaliers de 15 à 20 litres ne sont pas rares ; et j'ai eu l'honneur de présenter moi-même, à M. Chéron, ancien ministre de l'Agriculture, à l'occasion du Concours spécial de la race ferrandaise, tenu à Clermont-Ferrand, le 4 juillet 1923, une vache ferrandaise ayant atteint le rendement quotidien de 24 litres.

D'ailleurs, au Concours laitier organisé à Paris, en 1925, une vache ferrandaise a été classée 21e, une autre 39e, sur plus de 100 femelles présentées appartenant aux diverses races réputées laitières.

Au point de vue *beurrier*, une ferrandaise a été classée 7e, sur 13 concurrentes. D'un poids vif de 468 kilos, elle a donné 2 kg. 126 gr. de beurre en 48 heures, soit un rendement de 0 kg. 454 gr. par 100 kilos de poids vif, laissant derrière elle :

Une Flamande, avec.....	0 kg. 447
Une Jersiaise, avec.....	0 kg. 438
Une Montbéliarde, avec.....	0 kg. 424
Une Salers, avec.....	0 kg. 421
Une Bretonne pie noire, avec.....	0 kg. 414
Une Tarine, avec.....	0 kg. 414

Il est évident que le rendement eût été meilleur, si la vache ne s'était pas trouvée sous l'influence de la fatigue causée par un voyage de 400 kilomètres.

Il est donc permis de dire aux éleveurs qu'ils réussiront sûrement à faire, *du ferrandais*, une race donnant toutes satisfactions, *surtout* dans les régions à climat rude, une race donnant des produits d'autant plus avantageux que ses représentants seront conduits *de la lande dans le pré*. Après beaucoup d'autres, en effet, chaque fois que l'occasion s'en présente, je répète volontiers :

L'animal qui sort du pré pour aller dans la lande dépérit ;

Tandis que s'améliore l'animal conduit de la lande dans le pré.

C'est un peu l'histoire des Montbéliards amenés en Auvergne, où ils dépérissent assez rapidement, dès la seconde génération. Je ne serais nullement surpris de constater, au contraire, que dans la région de Montbéliard les ferrandais s'améliorent.

Je ne désespère pas, d'autre part, d'enregistrer, pour peu que ma vie se prolonge, un retour de faveur du ferrandais dans les plaines de la Limagne, si toutefois les éleveurs de la montagne se décident à mieux suivre les conseils que nous leur donnons, avec mon ami VEYRET.

J'ai lu, en effet, avec une bien vive satisfaction, dans la *Semaine Vétérinaire* du 23 septembre 1926, l'article paru sous la signature de mon estimé et regretté confrère CARREAU, ex-directeur des Services Vétérinaires de la Ville de Dijon :

« La race tachetée se rencontre chez tous les cultivateurs, à l'exception toutefois des étables du Châ-

tillonnais, peuplées à peu près exclusivement par des sujets de la race brune des Alpes, et des pâturages de l'Auxois, où *domine la race charollaise ;* que la race tachetée *concurrence* sérieusement à l'heure actuelle, d'ailleurs, *en envahissant chaque jour davantage* l'aire géographique où la race blanche *est depuis longtemps exploitée.* »

Dans le même article, on lisait encore :

« Au début du XIXe siècle, la race fémeline était prospère et très répandue. Il est regrettable que cette race, bonne laitière, faisant bonne fin pour la boucherie, ait disparu...

» Il eût été facile, par voie de sélection, de l'améliorer, de la grandir, de lui faire produire davantage de lait, etc... »

Ces quelques lignes montrent en quelque sorte aux éleveurs ferrandais l'idéal à poursuivre. S'ils s'abandonnent, leur race marchera vers la disparition, comme la race fémeline, la race marchoise et tant d'autres.

Qu'ils suivent, au contraire, l'exemple des éleveurs de la Côte-d'Or, qui ont pris pour objectif l'homogénéité de la race tachetée ; et sont arrivés à l'étendre, aux dépens des races voisines. Sans doute, cette race tachetée n'est pas la même que la nôtre ; mais elle paraît jouir des mêmes aptitudes.

Le meilleur moyen de conserver une race autochtone, dont on est satisfait, d'assurer son homogénéité et son expansion, c'est de la reproduire, comme on

l'a dit, par la *sélection dans l'indigénat*, en déterminant d'abord, *avec précision*, le type vers lequel il faut tendre, ce que l'on appelle aujourd'hui son standard, et en éliminant rigoureusement, de la reproduction, tous les individus qui n'y sont pas conformes, ce qui implique la création d'un *Herd-Book*.

Telle est la méthode zootechnique généralement suivie aujourd'hui, celle qui s'impose particulièrement pour l'amélioration de la race ferrandaise.

On est entré dans cette voie ; il n'y a qu'à y persévérer avec vigilance.

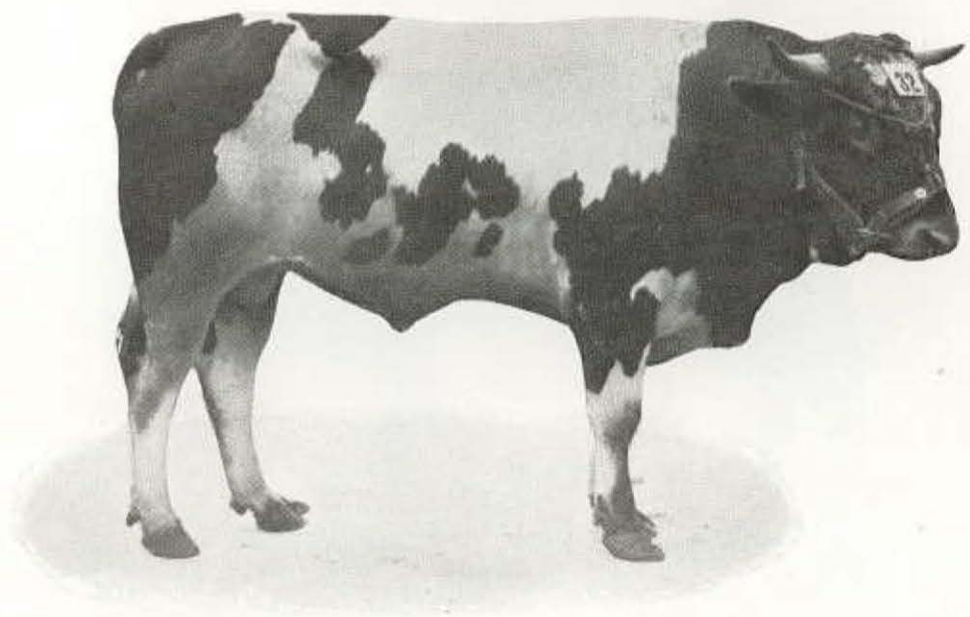

Taureau présenté au Concours spécial de la race ferrandaise, en 1924, à Clermont-Ferrand, par M. Conchon, de Saint-Julien-Puy-Lavèze.

Taureau inscrit au titre d'origine sous le n° 1526. Bouton n° 707.

Acheté par M. le Dr Roy, conseiller général, pour être placé au centre d'expérimentation zootechnique de Gelles.

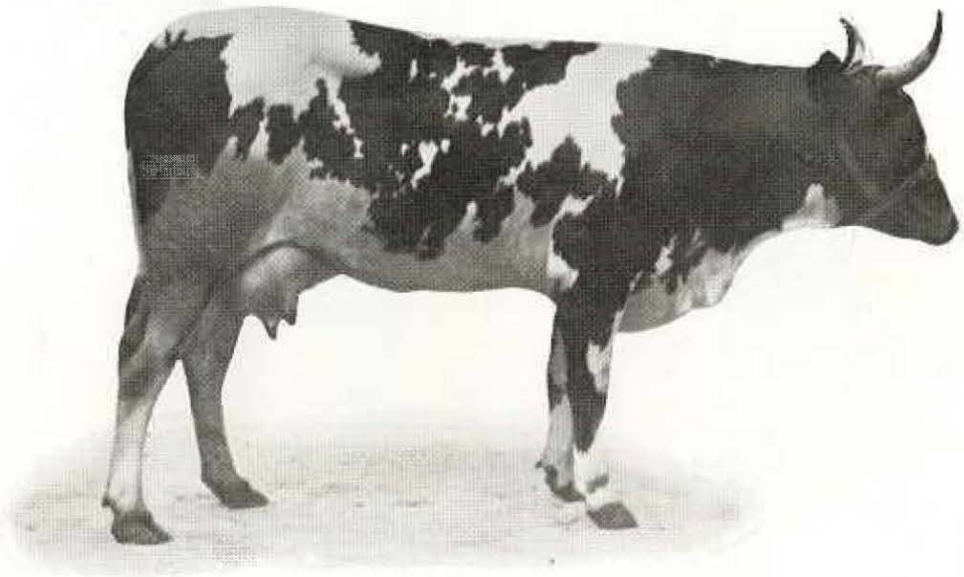

Vache présentée au Concours spécial de la race ferrandaise, en 1924, à Clermont-Ferrand, par M. Monier Louis, de la Gratade, commune de Rochefort-Montagne.

Inscription au titre d'origine, n° 3021. Bouton n° 909.

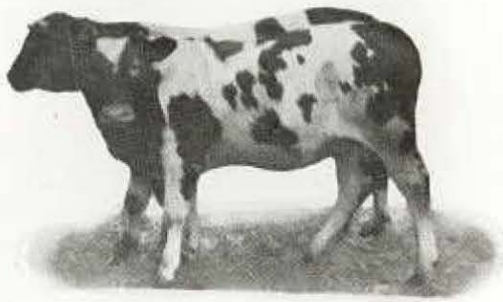

Sujets nés au Centre d'expérimentation zootechnique de Gelles, chez M. le Docteur Roy, conseiller général.

FATMA, née le 13 mars 1926, du taureau n° 1526 (page 87) et de la vache n° 4933, nommée Mascotte.

Inscrite au titre filiation sous le n° 836.

BIJOU-II, né le 22 janvier 1926, du taureau n° 1526 (page 99) et de la vache n° 4910, nommée Carmen.

Inscrit au titre filiation, sous le n° 522.

(Vendu au syndicat d'élevage d'Isserteaux.

Ces photographies font nettement ressortir les résultats que l'on peut obtenir avec une alimentation rationnelle des jeunes.

La Culotte de Bijou II, notamment, peut soutenir la comparaison avec celle de beaucoup de sujets appartenant à des races très améliorées.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

L'Agriculture du Puy-de-Dôme, par BAUDET-LAFARGE (1860).

Compte rendu, par COURMONT, rédacteur au *Moniteur du Puy-de-Dôme*, du Concours régional agricole de Clermont-Ferrand (1863).

Compte rendu du Concours régional agricole de Clermont-Ferrand (1863) par *l'Agriculture Pratique*.

La Connaissance du bœuf, par MOLL et GAYOT (1860).

L'Encyclopédie pratique de l'Agriculture, mêmes auteurs (1867).

Les Races Bovines de France, par le Marquis DE DAMPIERRE (1859).

La Vache laitière, par CALLOT (1851).

Le Bœuf, par MAGNE (1835).

Le Bétail de la Haute-Auvergne, par GROGNIER (1831).

Nouveau Cours complet d'Agriculture théorique et pratique de la Section d'Agriculture de France (MDCCCXXI).

Le Voyage agronomique en Auvergne, par l'Abbé DE PRADT (édité à Paris, chez Gignet et Michaud, imprimeurs-libraires, rue des Bons-Enfants) [1803].

Rapport à la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, par BAUDET-LAFARGE, séance du 4 octobre 1825.

Archives départementales (divers).

Enquête sur la situation agricole, par HOMMELL, professeur spécial d'Agriculture à Riom (1902).

Considérations sur l'origine et les aptitudes de la race bovine ferrandaise, par GILLIN, professeur départemental d'Agriculture (1908).

Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des Sciences.

Communications diverses de M. VEYRET, directeur des Services agricoles du Puy-de-Dôme.

Semaine Vétérinaire des 29 août et 23 septembre 1926.

Traité de Zootechnie générale, par Ch. CORNEVIN.

Traité de Zootechnie, T. III, *Les Bovins*, par P. DECHAMBRE (1922).

Revue de Zootechnie.

Revue « *Le Lait* ».

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Avant-propos 7

Introduction 11

CHAPITRE I. — Etude du milieu 13

A. — Aire géographique, avec carte 15

B. — Climat 18

C. — Topographie 21

D. — Nature du sol 22

E. — Régime de la propriété 25

F. — Population 28

CHAPITRE II. — Historique de la race 33

CHAPITRE III. — Caractères de la race 55

A. — Standard 57

B. — Mensurations 60

C. — Modifications à apporter au standard 65

D. — Herd-Book 70

CHAPITRE IV. — Procédés d'amélioration de la race. 79

A. — Action du Herd-Book 81

B. — Syndicats d'élevage 82

C. — Primes de conservation 84

D. — Contrôle laitier 86

E. — Amélioration des conditions hygiéniques. 87

F. — Améliorations du milieu cultural 90

CONCLUSIONS 93

Photographies :

Taureau ferrandais primé au Concours de Clermont-Ferrand, en 1924 99

Vache ferrandaise primée au même Concours .. 100

Taurillon et génisse nés au Centre d'Expérimentation zootechnique de Gelles 101

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 103

MONT-LOUIS. — CLERMONT-FERRAND